

**Réponse de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro)  
à la demande de renseignements no 1 de l'UMQ**

**STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS**

**Références :**

R-3809-2012, Pièce A-0153, page 72  
 R-3809-2012, Pièce B-0133, GM-9, Document 1, page 13 Pièce  
 B-0089, GM-5, Document 1, page 10  
 Pièce B-0100, GM-8, Document 1, pages 4 et 5  
 Pièce B-0152, GM-11, Document 28, page 13 Pièce  
 B-0139, GM-11, Document 15, page 20

**Préambule :**

Dans sa décision D-2013-106 relativement au projet *Cross bore* du Distributeur, la Régie mentionnait:

*« (...) Il sera possible [à la Régie] d'obtenir de l'information à jour sur ce projet, le cas échéant, dans le cadre des prochains dossiers tarifaires»  
(page 72).*

La Stratégie de gestion des actifs du Distributeur précise les investissements pluriannuels de ses différents projets. Relativement au projet *Cross bore*, le Distributeur indiquait dans le dossier R-3809-2012 les investissements prévus durant les années 2012 à 2017. Le présent dossier tarifaire met à jour les investissements prévus pour les années 2013 à 2018.

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS					
PROJETS	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)	(M\$)
Conduites de gaz traversant un égout (cross bore) <sup>(4)</sup>	0,2	1,5	1,5	1	1

**R-3809-2012, Gaz Métro 9, Document 1, Tableau 1, page 13**

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS					
PROJETS	2013-2014 (M\$)	2014-2015 (M\$)	2015-2016 (M\$)	2016-2017 (M\$)	2017-2018 (M\$)
4) Conduites de gaz traversant un égout (cross bore)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1

*R-3837-2013 phase 3, Gaz Métro 8, Document 1, Tableau 1, page 4*

De plus, le Distributeur mentionne dans les faits saillants du présent dossier qu'une des raisons de l'augmentation des autres dépenses d'exploitation est occasionnée par:

« (...) certains dossiers du secteur exploitation, dont les dépenses associées au programme Cross Bore» (Gaz Métro-5, Document 1, page 10).

Le Distributeur admet, dans un autre document, que les dépenses d'exploitation associées au programme Cross Bore se sont avérées moins élevées que prévu d'un montant de 128 000 \$ (Gaz Métro-11, document 15, page 20, lignes 22-23).

Enfin, dans le document qui identifie les différents exercices de balisage effectués par le Distributeur (Gaz Métro-11, document 28, page 11), le Distributeur décrit la nature du balisage qu'il effectue sur cette question.

**Demande :**

- 1.1 Le Distributeur peut-il expliquer la raison de la diminution marquée des investissements prévus pour solutionner la problématique des *Cross bore*?

**Réponse :**

La note 4) de la pièce B-0100, Gaz Métro-8, Document 1, page 5, précise que les données présentées au tableau 1 représentent les investissements requis pour les années futures, soit les coûts de réparation des conduites occasionnés par un croisement d'égout.

Les investissements initiaux prévus (R-3809-2012, B-0133, Gaz Métro-9, Document 1, tableau 1) comprenaient une augmentation des coûts des nouveaux projets de construction pour valider que ces projets ne comportent aucun croisement d'égout. Les augmentations de coûts reliés à ces validations se retrouvent dorénavant dans l'évaluation des coûts des projets spécifiques.

- 1.2 Le Distributeur peut-il également justifier la diminution des sommes au titre des dépenses d'exploitation consacrées à la problématique des *Cross bore*, par rapport à ce qui avait été annoncé au dossier tarifaire R-3809-2012 ?

**Réponse :**

Le nombre de vérifications de croisements d'égout potentiels ou de réparations effectuées a été inférieur à ce qui avait été originalement estimé (R-3809-2012, B-0133, Gaz Métro-9, Document 1, tableau 1). Ceci a pour effet de diminuer de façon proportionnelle le nombre d'interventions à réaliser sur le terrain et du même coup les dépenses d'exploitation.

- 1.3 Le Distributeur a-t-il modifié, depuis un an, le rythme auquel il patrouille son réseau depuis la découverte du problème des *Cross Bore* ?

**Réponse :**

Gaz Métro comprend que l'expression « patrouille » de la question de l'UMQ réfère à l'activité de vérification des branchements d'immeubles à laquelle il est fait référence dans la question 1.4. Dans cette optique, elle réfère l'UMQ à la réponse à la question 1.4.

Gaz Métro mentionne toutefois que de nouvelles validations, soit des inspections d'égout par caméra, ont été faites depuis un an.

- 1.4 Le Distributeur est-il confiant que son activité de vérification des 148 000 branchements d'immeubles, qui serait effectuée selon un cycle de six ans, peut contribuer à régler le problème des *Cross Bore* ?

**Réponse :**

Gaz Métro précise que l'inspection de ses branchements d'immeubles ne sert pas et ne permet pas de découvrir les croisements d'égout.

En effet, l'inspection des branchements d'immeubles consiste notamment à faire l'entretien et assurer la protection physique du branchement et de la vanne principale. L'inspection permet aussi de valider l'accessibilité de la vanne principale et du poste de mesurage, de vérifier que la hauteur de remblais est toujours adéquate, d'établir l'état de la peinture du poste et de faire le dépistage de fuites souterraines (sans excavation) et hors terre. L'activité de vérification des branchements d'immeubles ne peut donc pas contribuer à régler le problème des croisements d'égout puisque pour découvrir un croisement

d'égout ou confirmer qu'il n'y a pas de tel croisement, il faut soit mettre à découvert les conduites de gaz naturel par excavation, passer une caméra à travers les égouts principaux et latéraux ou localiser les conduites de gaz et d'égouts.

- 1.4.1 Dans l'affirmative, peut-il expliquer en quoi cette vérification permet de détecter les *Cross Bore* ?

**Réponse :**

Veillez-vous référer à la réponse à la question 1.4.

- 1.4.2 Dans l'affirmative, peut-il fournir un état d'avancement de ce type de vérification ?

**Réponse :**

Veillez-vous référer à la réponse à la question 1.4.

- 1.4.3 À partir de quels critères le Distributeur classe-t-il les édifices prioritaires sur son réseau ?

**Réponse :**

Un édifice prioritaire est un bâtiment desservi au gaz naturel et destiné à être occupé par des personnes en perte/manque d'autonomie ou de liberté de mouvement.

- 1.4.4 Le Distributeur peut-il confirmer qu'une inspection visant à détecter les *Cross Bore* a été menée en bonne et due forme sur ces édifices prioritaires ?

**Réponse :**

Gaz Métro comprend que le terme « inspection » réfère à l' « activité de vérification des 148 000 branchements d'immeubles » dont fait état la question 1.4. Veuillez donc vous référer à la réponse à la question 1.4.

- 1.5 Le Distributeur a-t-il réalisé des études qui lui permettent de conclure à une réduction quelconque du risque associé à la problématique des *Cross bore*?

**Réponse :**

Gaz Métro n'a pas réalisé « d'études », mais a suivi le processus de la gestion des actifs qui a été présenté dans le cadre de la Cause tarifaire 2013 (R-3809-2012, B-0133, Gaz Métro-9, Document 1, section 2.2), lequel comprend notamment le processus de gestion des risques dont l'objectif est de ramener ces risques sous un seuil de tolérance.

- 1.5.1 Dans l'affirmative, le Distributeur peut-il déposer l'analyse qu'il fait aujourd'hui du risque associé à la situation des *Cross bore*?

**Réponse :**

Veuillez-vous référer à la réponse à la question 1.5.

- 1.6 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi les dépenses d'exploitation pour le programme *Cross Bore* ont été moins élevées que prévu (128 000 \$) ?

**Réponse :**

Veuillez-vous référer à la réponse à la question 1.2.

- 1.7 Le Distributeur est-il en mesure de fournir à l'UMQ une analyse documentée et critique des programmes *Cross Bore* des autres distributeurs gaziers au Canada ?

**Réponse :**

Gaz Métro ne peut fournir une telle « analyse documentée et critique ». Cependant, une comparaison des différents programmes des autres distributeurs gaziers du Canada et de certains distributeurs gaziers aux États-Unis a été faite. Gaz Métro participe aussi aux ateliers de travail de la Canadian Gas Association sur le croisement d'égout afin d'échanger sur les bonnes pratiques de l'industrie en pareille matière.

- 1.8 Le Distributeur peut-il fournir un état d'avancement de son plan de communication associé à la problématique des *Cross bore*?

**Réponse :**

Le plan de communication se déroule selon l'échéancier prévu. La réponse à la question 1.9 détaille les principales étapes d'avancement du plan de communication.

- 1.9 Le Distributeur est-il en mesure de fournir le détail, par type de clientèle, des initiatives de communication qu'il a réalisées dans la dernière année afin de faire connaître aux différentes clientèles identifiées par ses représentants lors des audiences du printemps 2013 (R-3809, phase 2), les risques associés à la problématique des *Cross bore* ainsi qu'aux mesures de prévention à mettre en place?

**Réponse :**

Plusieurs initiatives de communication ont été mises en place pour joindre les plombiers et les entreprises de déblocage et nettoyage d'égouts.

- Une liste exhaustive de contacts a été développée, des sondages ont été menés, une lettre d'information et un dépliant ont été envoyés. Une communication aux entrepreneurs certifiés Gaz Métro a été faite.
- Également, des rencontres avec les entrepreneurs en plomberie ont eu lieu lors des ateliers régionaux de la CMMTQ et des rencontres spécifiques ont été faites avec les principales entreprises de nettoyage d'égouts qui œuvrent dans le domaine municipal.
- Finalement, deux publicités sur le croisement d'égout sont parues dans des revues spécialisées, soit les revues IMB (Inter-mécanique du bâtiment) et PCC (Plomberie Chauffage et Climatisation).

Pour joindre les municipalités, une lettre d'information a été envoyée. Le plan de rencontres a été respecté : plus de 30 municipalités et MRC ont été rencontrées au cours de l'exercice 2013.

Pour ce qui est du grand public, des sondages ont été réalisés, une campagne d'achat de mots-clés sur le Web menant aux informations pertinentes a été menée et de l'information sur les sites Web de Gaz Métro et de la CMMTQ a été ajoutée.

Pour informer les clients, des messages de sécurité ont été ajoutés dans le *Bulletin bleu*, un bulletin d'information envoyé en formats papier et électronique de deux à trois fois par année aux clients résidentiels avec la facture.

1.10 Le Distributeur précise que « (...) *De plus, le nombre d'activités liées risque d'augmenter à la suite des efforts de sensibilisation déployés par Gaz Métro au cours de l'exercice 2013*» (Gaz Métro 11 - Document 15, page 17)

1.10.1 Le Distributeur peut-il concilier cette affirmation quant à l'augmentation prévisible des activités et la diminution marquée des investissements prévus pour solutionner la problématique des *Cross bore*?

**Réponse :**

Ce sont principalement des dépenses d'exploitation qui vont augmenter si le nombre d'activités augmente, car présentement le coût d'inspection ou de validation de la présence d'un croisement est plus élevé que le coût de correction du croisement. Il est aussi important de noter qu'il y a peu de croisements d'égout qui sont trouvés lors de la validation des demandes reçues ou lors des inspections d'égouts effectuées.

## **PROGRAMME DE DÉRIVÉS FINANCIERS**

### **Référence :**

Pièce B-0092, GM-6, Document 2

### **Préambule :**

Dans les pages 39 à 45 de ce document, le Distributeur envisage une série d'alternatives à la poursuite de son programme de dérivés financiers, pour conclure qu'aucune de ces alternatives ne peut remplacer un programme de dérivés financiers.

### **Demande :**

- 2.1 Le Distributeur est-il en mesure de présenter, sur un tableau, l'ordre de préférence de chacune de ces alternatives en fonction des trois objectifs reconnus à un programme de dérivés financiers, à savoir la stabilité du coût d'acquisition du gaz naturel, la limitation de l'impact des flambées de prix et la préservation de la position concurrentielle de cette forme d'énergie face à l'électricité ?

### **Réponse :**

Les trois objectifs mentionnés dans la question sont effectivement ceux qui ont guidé le programme actuel depuis sa mise en place. Par contre, Gaz Métro tient à préciser qu'ils ne sont pas nécessairement ceux qui s'appliqueraient à tout programme de dérivés financiers comme la question le laisse entendre. D'ailleurs, sur la base des meilleures pratiques et comme recommandé par l'expert, le programme proposé ne reposerait pas sur ces trois objectifs et, par conséquent, ne serait pas évalué sur l'atteinte de ces trois objectifs.

Ceci étant dit, voici un classement des alternatives énoncées dans la section 7 de la pièce B-0092, Gaz Métro-6, Document 2 en fonction des trois objectifs énoncés dans la question.



**Stabilité du coût d'acquisition**

Alternative	Commentaires	Comparaison par rapport au programme de dérivés financiers proposé
Contrats d'approvisionnement prépayés	Protection pour la durée du contrat	Mieux
Élargissement du programme de prix fixe	Protection pour la durée du contrat	Mieux
Partenariat dans une unité de production de gaz naturel	Les frais d'exploitation sont généralement moins volatils que les prix du gaz naturel	Mieux
Contrats d'approvisionnement à prix fixe		Équivalent
Utilisation de l'entreposage	Stabilité à l'intérieur de l'année seulement, complémentaire aux dérivés et déjà utilisé par Gaz Métro	Moins bon
Mode de paiements égaux	Stabilité temporaire de la facture, mais aucune protection quant au coût d'acquisition, complémentaire aux dérivés et déjà offert aux clients	Aucune comparaison
Modification de la formule de calcul du prix mensuel de la fourniture	Réduction de la volatilité de la facture, mais aucune protection quant au coût d'acquisition	Aucune comparaison

**Limitation de l'impact des flambées**

Alternative	Commentaires	Comparaison par rapport au programme de dérivés financiers proposé
Contrats d'approvisionnement prépayés	Protection pour la durée du contrat	Mieux
Élargissement du programme de prix fixe	Protection pour la durée du contrat	Mieux
Partenariat dans une unité de production de gaz naturel	Les frais d'exploitation ne sont pas parfaitement corrélés avec les prix du gaz naturel	Mieux
Contrats d'approvisionnement à prix fixe		Équivalent
Utilisation de l'entreposage	Efficace seulement si la flambée débute et se termine durant le même hiver	Moins bon
Mode de paiements égaux	À la fin de l'année, les coûts supplémentaires dus à la flambée sont incorporés dans le calcul des mensualités pour les 12 prochains mois	Aucune protection
Modification de la formule de calcul du prix mensuel de la fourniture	Les coûts supplémentaires dus à la flambée sont reportés sur les 12 prochains mois	Aucune protection

**Préservation de la position concurrentielle**

Le principal concurrent du gaz naturel au Québec est l'électricité. Malgré la relative stabilité des prix de l'électricité au Québec, il est impossible de garantir une position concurrentielle avantageuse pour le gaz naturel, car d'autres facteurs, tels que le prix de l'électricité et les tarifs de distribution et de transport de Gaz Métro, peuvent l'influencer. Il est toutefois possible d'utiliser des stratégies pour réduire le risque qu'une position favorable ne devienne défavorable à la suite de variations de prix du gaz naturel.

Toutes les stratégies qui protègent contre les flambées de prix peuvent contribuer à préserver une position concurrentielle favorable. Par contre, un programme de dérivés financiers, de par les outils de protection disponibles, offre plus de flexibilité pour rencontrer cet objectif.

Alternative	Commentaires	Comparaison par rapport au programme de dérivés financiers proposé
Contrats d'approvisionnement prépayés	Protection de la position concurrentielle favorable, mais peu flexible	Moins flexible
Élargissement du programme de prix fixe	Protection de la position concurrentielle favorable, mais peu flexible	Moins flexible
Partenariat dans une unité de production de gaz naturel	Protection de la position concurrentielle favorable, mais peu flexible	Moins flexible
Contrats d'approvisionnement à prix fixe	Protection de la position concurrentielle favorable, mais peu flexible	Moins flexible
Utilisation de l'entreposage	Protection à l'intérieur d'une année seulement	Moins bon
Mode de paiements égaux	Protection à l'intérieur d'une année seulement	Moins bon
Modification de la formule de calcul du prix mensuel de la fourniture	Protection à l'intérieur d'une année seulement	Moins bon

2.2 Un tel tableau pourrait-il également fournir les commentaires du Distributeur quant à l'efficacité relative de chacune de ces alternatives comparée au programme de dérivés financiers, sur chacun de ces objectifs ?

**Réponse :**

Voir la réponse à la question 2.1.

## **REVENU REQUIS GLOBAL**

### **Référence :**

Pièce B-0089, GM-5, Document 1, pages 6 à 12

### **Préambule :**

Dans les faits saillants de la stratégie tarifaire 2014 (phase 3), le Distributeur affirme : « Historiquement, les comptes d'écart de revenus ont toujours été amortis sur une année »

(page 8, lignes 8-9 ; page 13, lignes 13 à 15)

Aucune autre explication ou justification n'est fournie, sinon que le Distributeur souhaite maintenir cette approche, malgré le fait qu'il reconnaisse d'emblée que ce compte d'écart important découle d'une situation exceptionnelle.

### **Demande :**

- 3.1 Le Distributeur peut-il justifier davantage sa préférence pour amortir en une seule année ce compte d'écart de revenus ?

### **Réponse :**

Veillez vous référer à la pièce B-0198, Gaz Métro-19, Document 1, pages 4 et 5.

- 3.2 Le Distributeur a-t-il fait des scénarios ou hypothèses d'amortissement de ce compte d'écart de revenus sur plus d'une année ?

- 3.2.1 Si oui, peut-il les fournir ?

### **Réponse :**

Aucun scénario n'a été produit.

### **Préambule**

À propos de trop-perçus, le Distributeur mentionne que suite à la décision D-2013-106, il a fonctionnalisé au service d'équilibrage le trop-perçu de 7,7 M\$ constaté lors de l'exercice 2012.

(page 8, lignes 12 à 18)

**Demande**

- 3.3 Le Distributeur peut-il confirmer la compréhension de l'UMQ à l'effet que le coût associé au service d'équilibrage a été diminué d'autant que le coût du service de distribution a été haussé du fait de l'application de la décision de la Régie de fonctionnaliser au coût d'équilibrage le montant de trop-perçu de l'année 2012 ?

**Réponse :**

Gaz Métro confirme la compréhension de l'UMQ.

## **MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE**

### **Référence :**

Pièce B-0182, GM-16, Document 1

### **Préambule :**

Le Distributeur demande à la Régie de lui assurer un accès facilité aux appareils de mesurage, par le biais d'une modification au libellé de l'article 2.1.1 du texte des Conditions de service et Tarif. (pages 6-7)

### **Demande :**

- 4.1 L'ajout du 2<sup>e</sup> alinéa à cet article, en particulier le délai de 10 jours ouvrables avant une interruption de service, a-t-il fait l'objet d'un balisage avec d'autres distributeurs ou organismes publics ?

### **Réponse :**

Aucun balisage formel n'a été effectué. Toutefois, tel qu'il a été mentionné dans la preuve, les conditions demandées sont similaires à celles présentement prévues aux conditions de services d'Hydro-Québec.

- 4.2 Après combien de tentatives d'entrer en communication avec le client, le Distributeur entend-il mettre en application la mesure prévue au 2<sup>e</sup> alinéa ?

### **Réponse :**

Gaz Métro enverra quatre lettres au client au cours d'une période de 12 mois. Entre chacun des envois, un minimum de deux tentatives de contacter directement le client seront faites, soit par téléphone, soit par la visite d'un technicien. L'application de la mesure ne sera envisagée qu'une fois que toutes ces tentatives de communication auront été complétées.

- 4.3 Du fait de l'ajout du 3<sup>e</sup> alinéa à cet article, le Distributeur prétend-il récupérer totalement les coûts qu'il devra assumer du fait de la décision d'un client de lui refuser l'accès aux appareils de mesurage ?

**Réponse :**

Les frais de remise en service prévus à l'article 17.1.1.8 ont été revus dans le cadre de la Cause tarifaire 2008 (R-3630-2007, Gaz Métro-2, Document 7, section 8.5). Gaz Métro y présentait alors la méthodologie suivie pour identifier les coûts relatifs aux ouvertures et fermetures des compteurs afin de fixer ces frais pour la clientèle résidentielle ainsi que pour la clientèle affaires et institutionnelle.

Le 3<sup>e</sup> alinéa proposé permet de récupérer les frais encourus pour une remise en service à la suite d'une interruption de service encourus dans l'éventualité où Gaz Métro devait interrompre un client qui refuse l'accès à ses appareils de mesurage.

**Préambule :**

Le Distributeur souhaite obtenir l'autorisation d'exiger un dépôt d'un client qui augmente significativement sa consommation en cours de contrat. Le Distributeur justifie cette demande par le facteur de risque que représente cette consommation supplémentaire et demande une modification à l'article 8.1.2.2 (page 10, tableau et page 11, lignes 14 à 18)

**Demande**

4.4 Le Distributeur considère-t-il que les municipalités, si elles consomment davantage de gaz naturel du fait d'un nouvel équipement, représentent un facteur de risque pour lui ?

**Réponse :**

De par leur nature, les municipalités ne représentent pas un facteur de risque pour le Distributeur, même lorsqu'elles consomment davantage.

4.5 Le cas échéant, le Distributeur entend-il les inclure automatiquement dans la mesure d'exigence de dépôt ?

**Réponse :**

Considérant que les municipalités ne représentent pas un facteur de risque pour le Distributeur, les municipalités sont exclues de l'exigence d'un dépôt et ce, même si elles consomment davantage de gaz naturel.

## DÉPENSES D'EXPLOITATION

### Référence :

Pièce B-0148, GM-11, Document 23

### Préambule :

Dans le détail fourni pour cette rubrique, le Distributeur mentionne la « taxe sur le réseau », au montant de près de 13,2 M\$ (ligne 1).

### Demande :

- 5.1 Le Distributeur peut-il détailler cette taxe sur le réseau, c'est-à-dire minimalement qui la perçoit et en vertu de quelles dispositions législatives ?

### Réponse :

La taxe sur le réseau, maintenant appelée la *Taxe sur les services publics*, est perçue par Revenu Québec. Cette taxe est payée par Gaz Métro en vertu de la partie VI.4 de la *Loi sur les impôts*<sup>1</sup> qui est intitulée : *Taxe sur les services publics*.

Cette taxe vise toute personne, société de personne ou une fiducie qui exploite un réseau de production, transmission ou distribution d'énergie électrique, un réseau de distribution de gaz ou un réseau de télécommunication situé au Québec.

- 5.2 Le Distributeur peut-il détailler, de la même façon qu'en 7.1 ci-haut, la taxe foncière appliquée sur le réseau de transmission ?

### Réponse :

La taxe foncière est perçue directement par les municipalités. Au niveau des canalisations, seules les conduites de transmission de 7000 kPa et plus sont portées au rôle d'évaluation municipale. Le réseau de transmission est imposable en vertu de l'article 66 de la *Loi sur la fiscalité municipale*<sup>2</sup>. Le réseau de distribution est spécifiquement exclu du rôle d'évaluation foncière

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. I-3

<sup>2</sup> L.R.Q., c. F-2.1



à l'article 66 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, il n'est donc pas assujetti aux taxes foncières.

**Références :**

Pièce B-0089, Gaz Métro 5 - Document 1 Pièce B-0135, Gaz Métro 11 - Document 12 Pièce B-0135, Gaz Métro 11 - Document 15 Pièce B-0139, Gaz Métro 11 - Document 14 Pièce B-0152, Gaz Métro 11 - Document 28

**Demande :**

6.1 Le Distributeur indique qu'une croissance de 2,3M\$, soit 1% de l'augmentation de 14,4% demandée, s'explique par une «*hausse de 0,4% à 0,6% du taux de gaz perdu*». (Tableau de Gaz Métro 5 - Document 1, page 7):

6.1.1 Le Distributeur peut-il fournir les raisons expliquant cette hausse du taux de fuite ?

**Réponse :**

Tout d'abord, Gaz Métro voudrait préciser que, contrairement à ce qui est indiqué dans le préambule, la croissance du taux de gaz perdu (et non de fuites) de 0,4 % à 0,6 % génère une hausse des tarifs de 2,3 M\$, ce qui équivaut à 0,4 % (et non 1 %) de la hausse de 14,4 % demandée. De plus, la question laisse entendre que ceci résulte d'une hausse du taux de fuites, ce qui n'est pas le reflet de la réalité. L'ajustement du taux de gaz perdu de 0,4 % à 0,6 % vise plutôt à refléter dans les tarifs la réalité historique évitant ainsi de créer des écarts en cours d'année qui sont portés dans un compte de frais reportés et récupérés dans les tarifs du deuxième exercice subséquent.

Tel qu'il est énoncé au document B-0153, Gaz Métro-11, Document-29, page 2 :

*«... certains phénomènes tels que la précision des équipements de mesure, l'effet de la pression atmosphérique, le vol de gaz naturel et les émissions fugitives demeureront toujours des sources de gaz perdu qu'il est difficile de quantifier avec précision étant donné que la mesure quantitative repose sur des estimations.*

*Gaz Métro a aussi constaté que certaines estimations liées à l'évaluation des volumes de gaz naturel consommés, mais non facturés à la fin d'une période*

et établie à partir des données de la facturation en cycle, entraînent une volatilité sur l'établissement du taux mensuel de gaz perdu.

L'évolution de nos systèmes informatiques permet maintenant de comprendre en partie l'évolution du taux de gaz perdu et de constater l'effet de certaines estimations dans l'établissement du taux. Ce phénomène est directement relié à l'évaluation des volumes de gaz naturel consommés, mais non facturés à la fin d'une période établie à partir des données de la facturation en cycle. »

Pour les raisons évoquées dans la preuve, il appert que l'objectif de 0,4 % n'est pas atteignable.

6.1.2 Le Distributeur a-t-il identifié des actions spécifiques ou des projets visant à ramener ce taux de fuite à son niveau de 0,4 % ?

**Réponse :**

Étant donné des observations mentionnées dans la réponse à la question 6.1.1, il est donc peu probable que le taux de 0,4 % puisse être atteint et soutenable dans le temps.

L'historique des dix, cinq et trois derniers exercices présente un taux moyen de gaz perdu de 0,65 %, 0,66 % et 0,58 %, respectivement, comme en témoigne le tableau suivant.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0,88 %	0,65 %	0,45 %	0,87 %	0,40 %	0,48 %	1,07 %	0,59 %	0,52 %	0,63 %

Une revue régulière est effectuée sur les différentes sources déjà identifiées de manière à suivre leur évolution et des recherches se poursuivent pour identifier de nouvelles sources. Également, une vigie des opérations qui ont une incidence directe sur le taux de gaz perdu est assurée afin de maintenir un taux de gaz perdu le plus bas possible.

6.1.3 Ces fuites constituent-elles un danger pour la sécurité du public ?

**Réponse :**

Chacune des multiples sources de gaz perdu établies au fil des années et qui ont été énumérées dans la pièce B-0153, Gaz Métro-11, Document 29 sont sans danger pour la sécurité du public, sauf en ce qui a trait aux fuites. À cet égard, Gaz Métro possède un programme de détection de fuites qui vise avant tout la sécurité du public. Ce programme est suivi de façon

rigoureuse selon les normes établies. Les fuites rapportées et détectées sont analysées et des actions sont prises pour mitiger les risques liés à la sécurité du public.

Il est de la priorité et du devoir de Gaz Métro de s'assurer que son réseau est sécuritaire. De plus, étant donné des enjeux liés à la sécurité et son obligation à respecter les lois et règlements environnementaux, il est de l'intérêt de Gaz Métro de limiter le nombre et l'ampleur des fuites.

6.2 Le Distributeur précise que «*Lors de la Cause tarifaire 2013, Gaz Métro avait intégré dans ses tarifs de distribution la remise du trop-perçu constaté lors de l'exercice 2011 pour un montant de 16,8 M\$. (...). Ainsi, il s'ensuit une hausse du coût de service de 16,8 M\$ au service de distribution pour l'exercice 2014 lorsque comparé à celui de l'exercice 2013 générant une hausse de 3,2 % des tarifs*». (Gaz Métro 5 - Document 1, page 8):

6.2.1 Comme la demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2013 n'a pas encore été déposée par le Distributeur, ce dernier peut-il indiquer si un trop-perçu sera dégagé pour l'exercice financier 2012-2013 ?

**Réponse :**

Veillez vous référer aux pièces B-0039, Gaz Métro-8, Document 1 et B-0040, Gaz Métro-8, Document 2 du Rapport annuel 2013 (R-3871-2013) reproduites à l'annexe 1 du présent document.

6.2.2 Le Distributeur peut-il confirmer la compréhension de l'UMQ à l'effet que toute chose étant égale par ailleurs, si aucun changement n'était apporté à la structure de coût de Gaz Métro, la hausse de tarif de 3,2% demandée devrait générer le même trop-perçu de 16,8M\$ ?

**Réponse :**

La hausse de 3,2 % de tarif au service de distribution auquel il est fait référence est liée aux écarts de remboursement aux clients des trop-perçus réalisés au cours des exercices antérieurs. En effet, la quote-part des clients dans le trop-perçu réalisé à l'exercice 2011 au montant de 16,8 M\$ a été remboursée aux clients via les tarifs de l'exercice 2013. Puisqu'aucun trop-perçu n'a été réalisé à l'exercice 2012, aucun montant n'a dû être remboursé aux clients à l'exercice 2014. Par conséquent, cette situation à l'égard des trop-perçus fait en sorte que

les tarifs de l'exercice 2014 présentent une hausse de 3,2 %, soit 16,8 M\$ par rapport à l'exercice 2013.

L'impact de la remise d'un trop-perçu est parfaitement prévisible dans un dossier tarifaire puisqu'il découle d'écart constatés entre les résultats réels et le budget d'un exercice financier complété deux ans plus tôt.

Peu importe l'évolution des coûts de la structure de Gaz Métro, le remboursement aux clients de trop-perçus provenant des exercices antérieurs se refléterait dans l'évolution des tarifs en vertu du mécanisme réglementaire applicable à cet égard.

- 6.2.3 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi, considérant les mesures d'efficacité et de contrôle des coûts qu'il a introduits depuis l'exercice 2011, une hausse équivalente de 3,2% est requise et qu'il a l'assurance que cette hausse ne générera pas par elle-même, un trop-perçu en 2013-2014 ?

**Réponse :**

Cette hausse de 3,2 % ne pourra pas générer un trop-perçu à l'exercice 2014. Veuillez vous référer à la réponse à la question 6.2.2.

- 6.3 Le Distributeur précise qu' «*Au moment de la préparation du dossier tarifaire 2014, Gaz Métro estime être en mesure de ne réaliser que 2,5 M\$ d'économie, équivalent à 50 % de la réduction demandée de 5,0 M\$*» (Gaz Métro 5 - Document 1, page 8):

- 6.3.1 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi il n'a pu réaliser que 50% de la réduction demandée ?

**Réponse :**

La décision rendue par la Régie sur le dossier tarifaire 2013 a été émise le 15 juillet 2013, soit moins de deux mois avant la fin de l'exercice. Étant donné de ce court délai et malgré les efforts déployés, il s'avérait presque impossible de réaliser les économies demandées pour le 30 septembre 2013.

6.3.2 Le Distributeur s'est-il donné un échéancier pour réaliser la moitié manquante de la réduction demandée ?

**Réponse :**

Au moment où Gaz Métro a pris connaissance de la décision, Gaz Métro a demandé à l'ensemble de l'organisation de revoir leurs besoins pour l'exercice 2014 afin d'assurer la prestation de service. Ces besoins ont été présentés à la direction qui s'est assuré qu'ils correspondaient bien à l'esprit de la décision rendue dans le dossier tarifaire 2013. Ainsi, la demande formulée à l'égard des dépenses d'exploitation reflète les résultats de cet exercice. Il est toutefois important de préciser que la demande des dépenses d'exploitation reflète aussi des demandes pour des projets qui n'ont pas été réalisés en 2013 et qui ont été reportés à 2014 ou des projets d'amélioration qui doivent être priorisés en 2014 tels que détaillés dans les pièces Gaz Métro-11, Documents 12 à 16 (B-0135 à B-0140).

6.4 Le Distributeur précise que «*Dans un premier temps, la direction des technologies d'information doit rétablir son niveau de ressources afin d'être en mesure de faire face à des défis de taille pour rattraper le retard accumulé au niveau des projets et ainsi l'amener à un niveau comparable à celui de ses pairs de l'industrie*» (Gaz Métro 5 - Document 1, page 9):

6.4.1 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi des retards de projets ont été accumulés ?

**Réponse :**

Veillez-vous référer à la réponse fournie à la question 25.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-19, Document 2.

6.4.2 Le Distributeur peut-il préciser à quel moment ces retards ont commencé à s'accumuler ?

**Réponse :**

Veillez-vous référer à la réponse fournie à la question 25.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-19, Document 2.

- 6.4.3 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi le niveau des ressources de la direction des technologies d'information n'a pas été ajusté dès l'apparition des retards ?

**Réponse :**

Tel qu'expliqué à la réponse fournie à la question 25.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-19, Document 2, il était spécifiquement prévu de réévaluer quel était le niveau optimal des ressources TI nécessaire pour répondre aux besoins de l'organisation après le projet de migration de la facturation dans SAP (projet Héritage) à l'exercice 2013.

Gaz Métro a donc procédé à ces analyses et ajustements comme il était prévu.

- 6.4.4 Le Distributeur peut-il déposer la liste des projets à réaliser par la direction des technologies d'information ?

**Réponse :**

Veillez-vous référer à l'annexe 2 du présent document.

- 6.4.5 Le Distributeur peut-il préciser si les ressources additionnelles requises par la direction des technologies d'information seront d'une durée temporaire ou permanente ?

**Réponse :**

Tel qu'indiqué à la réponse fournie à la question 25.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-19, Document 2, Gaz Métro tentera de rattraper le plus possible le retard accumulé au cours des dernières années avec un niveau de ressources similaire à ses pairs de l'industrie alors que ces derniers n'ont pas de rattrapage à effectuer.

Gaz Métro anticipe de rattraper ce retard sur un certain nombre d'années (3 à 5 ans).

Par la suite, un nouvel exercice de balisage et d'évaluation des besoins sera effectué et le nombre de ressources sera alors réévalué en fonction des conclusions qui émaneront de ces analyses.

6.4.6 Si la réponse à la question 7.6.5 est « temporaire », le Distributeur peut-il préciser à quel moment ces postes additionnels ne seront plus requis ?

**Réponse :**

Non applicable.

6.4.7 Si la réponse à la question 7.6.5 est « permanente », le Distributeur peut-il justifier cette permanence considérant qu'un rattrapage est temporaire par nature ?

**Réponse :**

Veillez-vous référer à la réponse fournie à la question 6.4.5 ainsi qu'à la réponse à la question 25.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-19, Document 2.

6.4.8 Le Distributeur peut-il déposer les études, analyses ou balisages qui l'amènent à conclure que le niveau des ressources de la direction des technologies d'information n'est pas équivalent à celui de ses pairs de l'industrie ?

**Réponse :**

Le rapport *Évaluation de l'évolution de la fonction TI chez Gaz Métro* a été déposé au dossier tarifaire 2014, sous pli confidentiel, à l'annexe B de la pièce B-0137 (B-0138, Gaz Métro-11, Document 14).

6.5 Le Distributeur précise que « (...) le secteur de l'exploitation doit composer avec des changements de réglementation et de normes ayant une relation directe sur le besoin de main-d'œuvre additionnelle (signalisation en bordure de routes, échantillonnage de compteurs, etc.) de même qu'avec l'intégration des meilleures pratiques de l'industrie en matière de détection de fuites». (Gaz Métro 5 - Document 1, page 9):

Le Distributeur peut-il fournir plus de détails sur ces changements de réglementation et de normes en précisant leurs impacts spécifiques sur la croissance les dépenses d'exploitation ?

**Réponse :**

Gaz Métro estime que les dépenses d'exploitation liées à la nouvelle réglementation sur la signalisation, aux nouvelles normes de Mesures Canada sur l'échantillonnage de compteurs ainsi qu'à l'application de nouvelles procédures pour la détection de fuites seront de 2 032 k\$.

L'ajout de main-d'œuvre, soit 13 techniciens en bureaux d'affaires, 2 techniciens en équipement lourd, un technicien en raccordement, 6 poseurs et 2 commis de bureau représente des dépenses d'exploitation supplémentaires de 1 505 k\$ en salaires et avantages sociaux ainsi qu'en frais de vêtements.

À ce montant s'ajoutent les frais liés à l'embauche de firmes spécialisées en signalisation qui sont estimés à 300 k\$, soit une augmentation des dépenses d'opération de 150 k\$ ou 119 k\$ après capitalisation par rapport à la projection de 2013.

Finalement, l'ajout de véhicules supplémentaires occasionnera des dépenses de 408 k\$ en frais d'entretien et de carburant.



**Signalisation MTQ**

<b>Catégorie</b>	<b>Opération (en milliers)</b>	<b>Exploitation (en milliers) <sup>(1)</sup></b>
Salaires et avantages sociaux (10 techniciens BA et 1 technicien équipement lourd)	1 275,4 \$	947,2 \$
Vêtements	38,5 \$	28,7 \$
Frais d'entretien camion	108,7 \$	108,7 \$
Frais de carburant	56,3 \$	56,3 \$
Firmes spécialisées en signalisation	150,0 \$	118,5 \$
	<b>1 904,0 \$</b>	<b>1 259,5 \$</b>

**Patrouille motorisée**

<b>Catégorie</b>	<b>Opération (en milliers)</b>	<b>Exploitation (en milliers)</b>
Salaires et avantages sociaux (3 techniciens BA, 1 technicien raccordement et 1 technicien équipement lourd)	592,0 \$	347,0 \$
Vêtements	17,5 \$	10,4 \$
Frais d'entretien camion	121,3 \$	121,3 \$
Frais de carburant	33,2 \$	33,2 \$
	<b>764,0 \$</b>	<b>511,9 \$</b>

**Programme de sceaux**

<b>Catégorie</b>	<b>Opération (en milliers)</b>	<b>Exploitation (en milliers)</b>
Salaires et avantages sociaux (6 poseurs et 2 commis de bureau)	837,2 \$	167,4 \$
Vêtements	21,0 \$	4,2 \$
Frais d'entretien camion	57,7 \$	57,7 \$
Frais de carburant	30,7 \$	30,7 \$
	<b>946,6 \$</b>	<b>260,1 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les montants de la colonne « exploitation » tiennent compte du % de capitalisation de la main-d'œuvre interne et des frais généraux applicables à ces catégories d'activités.

6.6 Le Distributeur précise qu' «*En ce qui concerne la hausse des autres dépenses de 6,5 M\$, elle s'explique essentiellement par (...) la campagne de positionnement (...)*» (Gaz Métro 5 - Document 1, page 9):

6.6.1 Le Distributeur peut-il décrire cette campagne de positionnement ainsi que les objectifs précis qu'elle vise ?

**Réponse :**

Veillez-vous référer à la réponse fournie à la question 26.1 de la Régie à la pièce Gaz Métro-19, Document 2.

6.6.2 Le Distributeur peut-il préciser les montants requis par cette campagne de positionnement et ventiler ces sommes par nature de dépenses ?

**Réponse :**

En 2014, le budget requis pour les activités de positionnement est estimé à 2 940 000 \$ et est ventilé selon la nature des dépenses suivantes :

Placement média	2 000 000 \$
Création et production	750 000 \$
Honoraires – agences et fournisseurs	190 000 \$
Total	2 940 000 \$

Une allocation de 325 000 \$ de ce budget sera attribuée au Plan global en efficacité énergétique. Il s'agit des activités visant spécifiquement des mesures d'efficacité énergétique.

6.6.3 Le Distributeur peut-il préciser quelle direction de Gaz Métro est responsable de cette campagne de positionnement ?

**Réponse :**

Cette campagne de positionnement est sous la responsabilité de la direction Marketing et innovation dans le secteur Stratégie, communication et développement durable.

6.7 Le Distributeur précise que «*Les projets nécessitant des services professionnels et externes ont été nombreux en 2013: ainsi, un dépassement de 1,1 M\$ est anticipé à la projection 2013 par rapport au budget 2013 qui s'explique essentiellement par la campagne de positionnement qui n'avait pas été prévue au budget 2013*». (Gaz Métro 11 - Document 12, page 3):

6.7.1 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi une activité dont la valeur s'élève à plus de 1M\$ n'avait pas été initialement prévue au budget 2013 ?

**Réponse :**

L'agence de recherche marketing CROP a présenté le 27 septembre 2012 à Gaz Métro le rapport *Le changement socioculturel et la marque de Gaz Métro*. Ce rapport se base sur une étude (PANORAMA), mise à jour annuellement par CROP, et qui regroupe les grandes tendances de consommation ainsi que les changements sociaux observés et caractérisant la société. Il inclut également des informations quant à la notoriété de Gaz Métro et l'opinion qu'en ont les Québécois.

Le rapport fait état de trois enjeux importants pour Gaz Métro. D'abord, la notoriété de Gaz Métro s'effritait depuis la fin des efforts publicitaires de la campagne « *la flamme bleue* ». En effet, la proportion des Québécois qui ne connaissent pas Gaz Métro augmentait de façon continue depuis 2008, alors qu'une tendance à la baisse avait été observée entre 2003 et 2007.

Ensuite, la « très bonne » évaluation de Gaz Métro était en décroissance depuis 2008, ce qui correspond, encore une fois, à la fin de la campagne de communication de masse.

Enfin, le rapport indique que « *une proportion importante et croissante des Québécois n'a pas une opinion claire de Gaz Métro* ». De fait, beaucoup de Québécois faisaient une évaluation de Gaz Métro « plutôt bonne » ou « plutôt mauvaise », ce qui démontre que l'entreprise n'avait pas un positionnement clair dans la tête des consommateurs. Le rapport fait également état que « *l'enthousiasme par rapport à l'entreprise est modéré et en décroissance au cours de la dernière décennie, période durant laquelle les critiques se sont faites particulièrement acerbes envers les entreprises exploitant les ressources naturelles.* » Ainsi, « *pour les plus critiques à son égard, Gaz Métro représente une solution énergétique du passé, l'utilisation d'énergies fossiles et une création de richesse qui ne bénéficie pas à tous. Par rapport à l'évolution actuelle*

*des valeurs des Québécois, la marque Gaz Métro bénéficie donc de leviers d'opportunités tout comme de contraintes critiques. »*

Fort de ces résultats, il a été jugé prioritaire et pressant de déployer des offensives pour améliorer les perceptions sur notre produit et l'entreprise afin de privilégier l'utilisation du gaz naturel par rapport notamment aux produits pétroliers dans les secteurs du bâtiment et du transport et favoriser l'efficacité énergétique.

Cette campagne de positionnement a donc été décidée par Gaz Métro au cours de l'automne 2012 alors que les données financières incluses au dossier tarifaire 2013 étaient déjà finalisées.

Vous trouverez ce rapport, déposé sous pli confidentiel, à l'annexe 12 de la pièce Gaz Métro-19, Document 4, en réponse à la question 14.9 de la FCEI.

- 6.8 Le Distributeur précise que *«Par ailleurs, en 2014, l'enveloppe budgétaire des frais de représentation est à un niveau comparable à celle prévue au budget 2013 ce qui représente une hausse de 0,8 M\$ par rapport à la projection 2013. Le maintien de cette enveloppe découle de l'augmentation du nombre d'employés, ainsi que de la hausse des activités en support à la campagne de positionnement qui amène Gaz Métro à adhérer à différentes associations, qui agissent comme agent d'influence auprès des clients et du public en général, et à participer activement à leurs activités»*. (Gaz Métro 5 - Document 1, page 9):

- 6.8.1 Le Distributeur peut-il identifier les nouveaux organismes auxquels il a ou compte adhérer et quelle portion des 0,8 M\$ de frais de représentation additionnels sera consacrée à ces adhésions ?

**Réponse :**

Avant tout, il convient de mentionner que Gaz Métro ne prévoit pas adhérer à de nouveaux organismes en 2014, mais qu'elle prévoit plutôt accroître ses participations aux différentes conférences, congrès ou autres événements organisés par les organismes. Ainsi, aucun nouvel organisme ni aucune portion de frais ne peuvent être identifiés.

Outre le nombre d'employés additionnels, la hausse de 0,8 M\$ des frais de déplacement, de représentation et d'adhésion est attribuable principalement aux secteurs suivants :

- Stratégie, communication, développement durable (128 k\$) : La hausse de ces frais pour ce service (budget 2014 comparativement à la projection 2013) s'explique par les éléments suivants :
  - En 2013, la période électorale, les postes vacants, l'embauche de deux ressources ainsi que les périodes d'apprentissage nécessaires à ces ressources ont entraîné une baisse des activités de ce secteur, et par conséquent de ces frais. En 2014, l'équipe pourra pleinement pratiquer ses activités, faisant en sorte que le budget 2014 est à un niveau comparable au budget 2013.
  - Les activités liées à la Commission sur les enjeux énergétiques ont débuté plus tard que prévu; elles se poursuivront d'ailleurs en 2014, jusqu'à l'approbation de la politique gouvernementale.
- Approvisionnement et réglementation (126 k\$) : La hausse de ces frais pour ce service s'explique notamment par une hausse des budgets de 88 k\$ en lien avec les activités de représentation que Gaz Métro devra faire à l'extérieur du Québec pour défendre les intérêts de sa clientèle en ce qui a trait aux approvisionnements gaziers. En particulier, Gaz Métro devra intervenir dans deux dossiers majeurs à l'Office national de l'énergie (ONE), soit l'entente négociée sur les tarifs de TCPL et sur le projet Energy East, en plus d'interventions devant l'Ontario Energy Board (OEB) sur les actifs à mettre en place en Ontario pour desservir les besoins énergétiques du Québec.

De plus, dans le secteur des Technologies de l'information, le budget 2014 présente une hausse de 38 k\$ par rapport à la projection 2013. Cette hausse s'explique par la croissance des besoins de formation et du balisage nécessaires auprès d'autres distributeurs. Gaz Métro précise d'ailleurs que malgré la hausse, le budget associé aux activités de représentation et de formation demeure significativement inférieur à 1 % du budget total des technologies de l'information.

- Exploitation (230 k\$) : Gaz Métro adhère à différentes associations dans le cadre de ses activités en support à sa campagne de positionnement et ce, depuis plusieurs années. En 2014, Gaz Métro ne prévoit pas adhérer à de nouvelles associations, mais prévoit plutôt maintenir ses adhésions antérieures. Ainsi, la hausse des frais d'adhésion de ce secteur s'explique par une augmentation des coûts d'adhésion aux associations gazières, ainsi que celle des coûts de formation

offerte par les associations professionnelles et non par des adhésions à de nouveaux organismes.

- Ventes (189 k\$) : Tel qu'expliqué à la pièce B-0139, Gaz Métro-11, Document 15, la hausse de ces frais pour ce service (budget 2014 comparativement à la projection 2013) s'explique par l'ajout de 5 employés en 2014 et par des déplacements moindres en 2013 en raison des mouvements de personnel et du fait que certains congrès et conférences avaient été annulés.

6.8.2 Le Distributeur peut-il expliquer en quoi ces activités d'influence sont considérées prioritaires ?

**Réponse :**

Gaz Métro prévoit maintenir son adhésion à plusieurs associations et prévoit une plus grande participation aux différentes conférences et rencontres qui sont prévues en Amérique du Nord cette année. L'importance de la participation des employés de Gaz Métro à ces activités est élevée, car ces dernières permettent de protéger les intérêts des clients, notamment en lien avec la sécurisation des approvisionnements gaziers (se référer à la question 6.8.2 pour plus de détails), de partager nos façons de faire dans un objectif d'amélioration continue (par exemple au niveau de la gestion de l'information), d'identifier de nouveaux produits, de faire du réseautage avec les autres compagnies de distribution de gaz naturel canadiennes et autres.

6.8.3 Le Distributeur peut-il expliquer s'il a mené un exercice de rationalisation d'autres dépenses afin d'absorber en tout ou en partie cette croissance des frais de représentation ?

**Réponse :**

Dans le processus d'établissement de ses budgets annuels, Gaz Métro a pour stratégie de rationaliser au maximum les dépenses de l'ensemble de l'organisation afin d'assurer la prestation de services. Les besoins sont également présentés à la direction qui s'assure que ceux-ci sont nécessaires et justifiés et lorsque cela est applicable, des projets peuvent être priorisés ou reportés à des exercices ultérieurs.

6.9 Le Distributeur précise qu' «*En ce qui concerne la hausse des autres dépenses de 6,5 M\$, elle s'explique essentiellement par (...) les services professionnels en vue de la préparation de différents dossiers réglementaires (taux de rendement dans le cadre du dossier tarifaire 2015, disponibilités du transport OEB/ONÉ, enjeu de la saturation du réseau dans 28 certaines régions et mécanisme incitatif).*» (Gaz Métro 5 - Document 1, page 9):

6.9.1 Le Distributeur peut-il fournir la portion des 6,5M\$ attribuable à la hausse de ces services professionnels ?

**Réponse :**

La portion de la hausse de 6,5 M\$ entre le budget 2014 et la projection 2013 attribuable à la hausse des services professionnels relatifs aux dossiers réglementaires (taux de rendement dans le cadre du dossier tarifaire 2015, disponibilités du transport OEB/ONÉ, enjeu de la saturation du réseau dans certaines régions et mécanisme incitatif) est de 1,9 M\$. Le tableau ci-dessous présente la répartition de la hausse entre les différents dossiers :

Direction	Taux de rendement	OEB/ONÉ	Saturation	Mécanisme incitatif	Total
Approvisionnement et réglementation	817 k\$ (i)	650 k\$ pour les trois combinés (ii)			1,467 k\$
Finances et affaires corporatives	220 k\$ (iii)	190 k\$ (iii)	-	-	410 k\$
<b>Total</b>					<b>1,877 k\$</b>

**Références**

i : GM11-15 p.15 ligne 38

ii : GM11-15 p.15 ligne 40

iii : GM11-15 p.17 ligne 31

6.9.2 Le Distributeur peut-il confirmer que ces services professionnels relèvent de la direction Approvisionnement et réglementation ?

**Réponse :**

Tel que présenté à la réponse à la question 6.9.1, les services professionnels pour les dossiers mentionnés sont répartis entre les secteurs Approvisionnement et réglementation et Finances et affaires corporatives.

6.9.3 Dans l'affirmative à la question 7.11.2, le Distributeur peut-il confirmer que le budget 2014 demandé pour la direction Approvisionnement et réglementation est bien de 40 496 000\$ (i.e.: Gaz Métro 11 - Document 14, page 1) ?

**Réponse :**

Gaz Métro répond à cette question étant donné la réponse fournie à la question 6.9.2 (au lieu de 7.11.2). La pièce B-0139, Gaz Métro-11, Document 15, pages 2 à 10, présente, par secteur d'activités, le total des dépenses d'opération et d'exploitation alors que le total corporatif global se retrouve à la page 1. Ainsi l'UMQ est en mesure de constater à la page 5 que le secteur Approvisionnement et réglementation a un budget d'opération de 40 496 000 \$ et un budget d'exploitation de 33 834 000 \$. Quant au secteur Finances et affaires corporatives, selon la page 6 de cette pièce, le budget d'opération est de 13 013 000 \$ et le budget d'exploitation est de 10 148 000 \$.

De plus, cette pièce présente pour chacun des secteurs d'activités leur budget de services professionnels.

Il est à noter que le secteur Approvisionnement et réglementation regroupe les directions suivantes : Gestion de l'information, Approvisionnement gazier, Approvisionnement biens et services et logistique et Réglementation. Quant au secteur Finances et affaires corporatives, il regroupe les directions suivantes : Contrôle corporatif,



Affaires juridiques, Secrétariat corporatif, Comptabilité, budget et analyse et Trésorerie.

- 6.9.4 Dans la négative à la question 7.11.2, le Distributeur peut-il préciser de quelle direction relèvent ces services professionnels et les budgets 2014 totaux demandés pour cette direction ?

**Réponse :**

Veillez vous référer à la réponse fournie à la question 6.9.3.

- 6.9.5 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi les budgets de base de la direction responsable ne permettraient pas d'absorber en tout ou en partie la hausse demandée en 2014 ?

**Réponse :**

La hausse des budgets des services professionnels pour la préparation de différents dossiers réglementaires (taux de rendement, OEB/ONÉ, etc.), pour un budget total de 1,9 M\$, relève en grande partie du secteur Approvisionnement et réglementation (1,4 M\$).

Les dépenses des services professionnels sont évaluées chaque année en fonction des besoins. Ces besoins peuvent évoluer dans le temps en fonction des différents dossiers. Tel que mentionné à la pièce B-0139, Gaz Métro-11, Document 15, la hausse du budget 2014 par rapport à la projection 2013 en lien avec ces services professionnels (taux de rendement, OEB/ONÉ, etc.) résulte principalement du fait que la direction de la Réglementation a réintégré une enveloppe de 1,0 M\$ requise pour le dossier du taux de rendement qui sera présenté à la Régie dans le cadre du dossier tarifaire 2015 (représentant une augmentation de 817 000 \$ par rapport à la projection 2013). Les dossiers de la saturation de réseau, du mécanisme incitatif, ainsi que de TCPL requièrent aussi des enveloppes additionnelles en 2014, totalisant 650 000 \$, pour l'embauche de consultants externes.

Il était impossible d'absorber cette augmentation du budget des services professionnels à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire du secteur concerné, soit le secteur Approvisionnement et réglementation. La seule option pour ce secteur aurait été de couper des postes nécessaires aux opérations courantes, qui ne sont d'ailleurs plus suffisants pour répondre aux besoins de l'organisation, comme il est expliqué plus amplement

dans le dossier déposé<sup>3</sup>. En effet, les ressources nécessaires dans ce secteur ont été ajustées à la hausse cette année, principalement dans le sous-groupe relié à la direction des technologies de l'information (qui est une des directions de ce secteur). Ce groupe doit rétablir son niveau de ressources afin d'être en mesure de répondre aux besoins courants et légitimes exprimés par l'organisation, tout en rattrapant le retard accumulé au niveau des projets au cours des dernières années.

6.10 Le Distributeur précise que «*Finally, la hausse de 1,0 M\$ reflète le fait qu'aucune réduction générale des dépenses ne soit prévue en 2014*». (Gaz Métro 11 - Document 12, page 5)

6.10.1 Le Distributeur peut-il expliquer ce qu'il entend par « (...) *qu'aucune réduction générale des dépenses ne soit prévue en 2014* » ?

**Réponse :**

En 2013, comme la décision de la Régie a été rendue le 15 juillet et que l'exercice de prévision de chacun des secteurs n'a pas permis de dégager l'entièreté du 5 M\$ de réduction demandée, Gaz Métro a prévu une réduction non allouée à aucun secteur de 1 M\$ pour refléter la cible projetée de l'exercice 2013.

Gaz Métro a fait un exercice détaillé d'identification des besoins de chaque secteur pour l'exercice 2014 et, s'il y a lieu, leur a attribué les réductions nécessaires directement dans leur enveloppe. Gaz Métro a aussi été en mesure d'introduire une réduction corporative de 3,5 M\$ pour tenir compte d'éventuels postes vacants mais n'a pas ajouté de réduction générale additionnelle. Cette réduction de 3,5 M\$ a été reflétée dans les pièces B-0137, Gaz Métro-11, Document 14, page 1, lignes 49 et 50 et B-0135 Gaz Métro-11, Document 12, page 3, ligne 3.

6.10.2 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi aucune réduction générale des dépenses n'est prévue en 2014 ?

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse fournie à la question 6.10.1.

---

<sup>3</sup> B-0089, Gaz Métro-5, Document 1, page 9

6.11 Le Distributeur propose une «Justification budget énergies nouvelles». (Gaz Métro 11 - Document 12, page 6)

6.11.1 Le Distributeur peut-il situer les activités supportées par le centre de coût 14087 dans le Tableau présenté en Gaz Métro 11 - Document 14, page 1) ?

**Réponse :**

Le centre de coût 14087 est inclus dans le secteur Exploitation du tableau présenté à la pièce B-0137, Gaz Métro-11, Document 14, page 1.

6.11.2 Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi il dépose en preuve une justification détaillée pour un ajustement organisationnel interne ?

**Réponse :**

Il ne s'agit pas d'un ajustement organisationnel interne. Cette justification détaillée est en réponse à une demande de suivi de la Régie dans la décision D-2013-106, au paragraphe 193, qui précisait : « *Ainsi, pour les prochains dossiers tarifaires et dossiers d'examen du rapport annuel, la Régie ordonne à Gaz Métro qu'elle démontre en quoi les charges d'exploitation reliées aux énergies nouvelles, incluant les salaires et avantages sociaux, ont trait aux activités réglementées.* »

6.11.3 Le Distributeur peut-il expliquer en quoi cet ajustement organisationnel contribue à son efficience ?

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse fournie à question 6.11.2.

6.12 Le Distributeur dépose en preuve un document sur les «*Dépenses d'exploitation par nature pour les exercices se terminant le 30 septembre 2013 et 2014*». (Gaz Métro 11 - Document 15):

6.12.1 Le Distributeur peut-il préciser dans quelle proportion la croissance de 1,284M\$ (34,7% par rapport au budget 2013) des services

professionnels de l'unité Stratégie, communication et développement durable (Gaz Métro 11 - Document 15, page 4) est attribuable à la campagne de positionnement ?

**Réponse :**

Une proportion de 94 % de la croissance est attribuable aux activités de positionnement de l'entreprise.

6.12.2 Le Distributeur peut-il préciser si cette hausse sera récurrente au cours des prochains exercices financiers ?

**Réponse :**

Gaz Métro anticipe aussi une hausse pour le budget 2015 reliée notamment aux besoins de positionnement du produit et de l'entreprise qui persisteront, ainsi qu'aux efforts de communication supplémentaires qui devront être déployés pour bien informer notre clientèle de l'impact du SPEDE sur sa facturation. Gaz Métro n'est pas en mesure de se prononcer pour les années suivantes.

6.12.3 Le Distributeur présente une croissance de 0,205M\$ (16,4% par rapport au budget 2013) des frais de gestion de l'unité Finances et affaires corporatives (Gaz Métro 11 - Document 15, page 6). Le Distributeur peut-il expliquer cette croissance ?

**Réponse :**

Les frais de gestion correspondent aux frais liés au statut de compagnie publique (ou société ouverte) facturés par Valener Inc. à Gaz Métro, liés aux activités réglementées, tels que plus amplement décrit à la pièce B-0269, Gaz Métro-11, Document 12, du dossier R-3809-2012. La hausse des frais de gestion de 0,205 M\$ du budget 2014 comparativement au budget 2013 est attribuable principalement à l'augmentation des charges liées aux salaires et avantages sociaux. Cette augmentation est explicable par la revue à la hausse de l'allocation des salaires de la haute direction et des employés-cadres identifiés de Gaz Métro au déploiement des activités liées au statut de compagnie publique.

6.12.4 Le Distributeur présente une décroissance des services professionnels par rapport au budget 2013. Cependant, le budget demandé en 2014 présente une croissance de 0,673M\$ par rapport aux dépenses projetées en 2013, soit une hausse de 66,7%. (Gaz Métro 11 - Document 15, page 7). Le Distributeur peut-il expliquer cet écart entre le budget 2014 et les dépenses projetées en 2013 ?

**Réponse :**

Gaz Métro a expliqué les variations importantes pour chacun des secteurs dans les pages 11 à 24 de la pièce nommée en référence. Vous trouverez les explications portant sur les services professionnels du secteur Exploitation au point g) de la page 19, de la pièce nommée en référence (B-0139, Gaz Métro-11, Document 15).

6.12.5 Le Distributeur présente une croissance de 0,140M\$ (9,3% par rapport au budget 2013) des services professionnels de l'unité Employés et culture (Gaz Métro 11 - Document 15, page 8). Le point a) de la page 21 explique l'utilisation de ces services professionnels mais n'en explique pas la croissance. Le Distributeur peut-il justifier les besoins additionnels qui expliquent cette croissance ?

**Réponse :**

Vous trouverez les explications portant sur les services professionnels du secteur Employés et culture au point e) de la page 22, de la pièce nommée en référence (B-0139, Gaz Métro-11, Document 15).

6.12.6 Distributeur présente une croissance de 0,091 M\$ (7,3 % par rapport au budget 2013) des frais de déplacement, de représentation et des frais d'adhésion de l'unité Ventes (Gaz Métro 11 - Document 15, page 9). Le point c) de la page 23 explique l'utilisation de ces frais mais n'en explique pas la croissance. Le Distributeur peut-il justifier les besoins additionnels qui expliquent cette croissance ?

**Réponse :**

Gaz Métro réfère aux lignes 33 à 42 (point e) de la page 23 de la pièce B-0139, Gaz Métro-11, Document 15 qui présentent des explications quant à cette croissance.

6.13 Le Distributeur présente un *Tableau sur l'évolution des dépenses d'exploitation pour les années financières se terminant le 30 septembre*. (Gaz Métro 11 - Document 12, page 9)

6.13.1 Le Distributeur peut-il confirmer la compréhension de l'UMQ à l'effet que les dépenses d'exploitation en dollars constants par client (excluant le régime de retraite) augmenteront de 7,3% en 2014 ?

**Réponse :**

Gaz Métro confirme.

6.13.2 Le Distributeur peut-il concilier cette hausse de 7,3% (ou tout autre pourcentage dans l'éventualité d'une réponse négative à la question 7.15.1) avec la hausse de 14,4% du revenu requis en distribution (Gaz Métro 5 - Document 1, page 7) ?

**Réponse :**

Gaz Métro n'est pas en mesure de concilier une progression en dollars constants par client de ses dépenses d'exploitation avec la progression de l'ensemble du revenu de distribution de 14,4 % établi en dollars courants. L'explication relative à la hausse de 14,4 % du revenu requis se retrouve à la pièce B-0089, Gaz Métro-5, Document 1, page 7. Il est à noter que la hausse des dépenses d'exploitation ne représente que 2,6 % du 14,4 %.

6.13.3 Le Distributeur peut-il préciser quelle portion de la hausse des dépenses d'exploitation en dollars constants par client (excluant le régime de retraite) appartient à une croissance de la complexité des opérations ou à de nouvelles exigences ?

**Réponse :**

Gaz Métro n'est pas en mesure de préciser quelle portion de la hausse des dépenses d'exploitation en dollars constants par client provient de la croissance de la complexité des opérations ou à de nouvelles exigences. La preuve déposée aux pièces Gaz Métro-11, Documents 12 à 15 (B-0135 à B-0139) détaille l'ensemble des besoins de Gaz Métro. De plus, la preuve B-0151, Gaz-Métro-11, Document 27 présente un exercice de validation à partir d'une formule paramétrique.

6.14 Le Distributeur dépose en preuve un «*Rapport sur les exercices de balisage et projets d'amélioration ou de conformité*» (Gaz Métro 11 - Document 28):

6.14.1 Le Distributeur présente un certain nombre de balisages qui ne présentent aucune date d'échéance. Le Distributeur peut-il expliquer pourquoi ces exercices ne portent pas d'échéance ou déposer une version amendée de ce document présentant l'ensemble des dates d'échéance manquantes ?

**Réponse :**

Les seuls balisages ne présentant pas de date d'échéance sont les balisages terminés ou qui se pratiquent de façon continue (voir la colonne « État de l'initiative/action »).

6.14.2 Le Distributeur peut-il déposer les résultats du balisage sur les ateliers effectués auprès de la ville de Trois-Rivières (Gaz Métro 11 - Document 28, Annexe 1, page 2) ?

**Réponse :**

Les responsables de la flotte de véhicules de Gaz Métro ont initié une démarche auprès de la Ville de Trois-Rivières sous forme d'une visite du garage municipal (ex. : service de la voirie, aqueduc) et du garage de la mécanique des véhicules lourds. Le garage municipal de Trois-Rivières étant une référence en termes de 5S dans le domaine, la visite a donné lieu à des échanges sur les étapes, le contexte, les bons coups, les leçons apprises ainsi que les outils visuels utilisés par la municipalité. La visite a d'ailleurs engendré un projet d'amélioration au département de la flotte de véhicules de Gaz Métro, projet cité en référence à la pièce B-0152, Gaz Métro-11, Document 28, annexe 2, page 2.

6.14.3 Le Distributeur peut-il déposer les résultats du balisage sur le processus d'approvisionnement effectué par Deloitte (Gaz Métro 11 - Document 28, Annexe 1, page 3) ?

**Réponse :**

Voir les quatre documents joints en annexe 3, lesquels sont déposés sous pli confidentiel. Sous réserve de la décision à intervenir sur la confidentialité de ces documents et de la signature par l'UMQ d'une entente de confidentialité et de non-divulgence, cette dernière notera qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un rapport de balisage, mais bien, comme indiqué dans la colonne « description », de quatre présentations faites par Deloitte dans le cadre d'une formation sur le processus d'approvisionnement de Gaz Métro.

6.14.4 Le Distributeur prévoit-il de réaliser un balisage sur les grands processus de gestion du réseau de distribution afin de comparer ses niveaux de service, ses performances et ses coûts (ex: Ingénierie, maintenance, installations...)?

**Réponse :**

Gaz Métro participe chaque année à des exercices de balisage avec des associations canadiennes et américaines de l'industrie gazière.

En 2014, les activités suivantes sont prévues :

1. Balisage annuel général intitulé « Company profile » qui regroupe des informations statistiques des grandes activités de réseau distribution et de transmission;
2. Balisage ou sondage sur les sujets spécifiques suivants : fiabilité des systèmes, prévention des dommages et localisation, gestion des fuites, sécurité des opérations (field Safety), remplacements des systèmes (system replacement). Le détail du contenu et des questions reliées à ces balisages n'est pas encore connu à ce jour;
3. Des ateliers plus spécifiques de balisage avec des rencontres d'experts de plusieurs compagnies gazières auront aussi lieu en 2014. Les sujets ne sont pas connus à ce jour et le seront dans les prochains mois;
4. Gaz Métro participe aussi à des sondages éclair très spécifiques selon ses besoins identifiés en cours d'année. À ce jour, trois sujets sont en cours de balisage selon cette approche : performance des raccords en polyéthylène, remplacement de compteurs avec ou sans arrêt de gaz, sûreté des accès aux bâtiments et installations connexes (postes, etc.).



6.14.5 Le Distributeur peut-il produire une version bonifiée du tableau présenté à l'annexe 1 en ajoutant une colonne indiquant le budget 2014 total pour chaque fonction faisant l'objet d'un balisage ?

**Réponse :**

Gaz Métro n'est pas en mesure de relier des budgets d'opération à des fonctions, telles que définies dans l'annexe 1 de la pièce B-0152, Gaz Métro-11, Document 28.

La fonction, telle que définie dans l'annexe 1, représente un processus à haut niveau pouvant avoir des répercussions dans plusieurs secteurs de l'entreprise. À titre d'exemple, un balisage lié à la fonction « gérer les avantages sociaux » pourrait impacter les budgets d'opération de tous les secteurs de l'entreprise comportant une portion de dépenses en avantages sociaux.

Gaz Métro est cependant en mesure de relier les impacts budgétaires que pourraient générer les différentes actions prises, à la suite de balisages, à des secteurs de l'entreprise tels que présentés dans les pièces Gaz Métro-11, Documents 13, 14 et 15 (B-0136 à B-1039) de la cause tarifaire. Ainsi, pour répondre à la demande de l'UMQ, Gaz Métro a relié chacun des balisages de l'annexe 1 de la pièce B-0152, Gaz Métro-11, Document 28 au(x) secteur(s) dont le budget pourrait être impacté par des améliorations apportées à la suite du balisage.

Le détail de l'appariement de chaque balisage au(x) secteur(s) correspondant est présenté à l'annexe 4 du présent document.

Le tableau suivant totalise le nombre de balisages reliés à chacun des secteurs identifiés à l'annexe 4 du présent document et fournit le budget d'opération du secteur tel que présenté à la pièce B-0137, Gaz Métro-11, Document 14, page 1.

Le tableau démontre que l'ensemble des secteurs sont touchés par les balisages. Les résultats montrent aussi que le secteur Exploitation, qui dispose du budget d'opération le plus élevé, est le secteur comptant le plus grand nombre de balisages.

Secteur	Dépenses d'opération budget 2014 (000 \$) (note 1)	Nombre de balisages identifiés à l'annexe 4  (note 2)
Présidence	399	7
Vérification et contrôle interne	1 078	10
Stratégies, communication et développement durable	21 552	19
Approvisionnement & réglementation	40 496	18
Finances et affaires corporatives	13 013	24
Exploitation	77 861	38
Employés et culture	15 205	17
Ventes	13 989	14
<b>Grand total</b>	<b>183 593</b>	<b>N/A</b>

Notes :

- (1) : Référence au tableau du document Gaz Métro-11, Document 14, page 1 avant avantages sociaux et réallocations
- (2) : Secteur identifié dans la colonne intitulée « Nom du / des secteurs impactés par le balisage »

6.14.6 Le Distributeur peut-il fournir une liste de l'ensemble des fonctions sous sa responsabilité ainsi que leur budget 2014 total pour lesquelles aucun exercice de balisage n'est prévu ?

**Réponse :**

Veillez vous référer à la réponse soumise à la question 6.14.5.

**Établissement du trop perçu par service  
pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2013  
(000 \$)**

<u>No de ligne</u>	<u>Revenus réels</u> (1)	<u>Coût réels</u> (2)	<u>Trop perçu réalisé</u> (3)
1	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p. 2, col. 2)	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p. 3, col. 2)	
2	Distribution	539 443	541 637
3	Fourniture	3 519	3 295
4	Compression	109	70
5	Transport	287 577	285 910
6	Équilibrage	139 018	145 523
7		<b><u>969 666</u></b>	<b><u>976 436</u></b>
			<b><u>(2 195)</u></b>
			<b><u>224</u></b>
			<b><u>39</u></b>
			<b><u>1 667</u></b>
			<b><u>(6 506)</u></b>
			<b><u>(6 771)</u></b> (1)

(1) Gaz Métro - 8, doc. 2, p. 1, col. 1, l. 13

**Ventilation des revenus**  
**pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2013**  
**(000 \$)**

<u>No de ligne</u>	<u>Référence</u>	<u>Revenus projetés</u> (1)	<u>Référence</u>	<u>Revenus réels</u> (2)	<u>Écart</u> (3)
	Gaz Métro - 9, doc. 1		Gaz Métro - 9, doc. 1		
1	Distribution p. 1, l. 31, col. 7	542 288	p. 1, l. 31 col. 8	539 443	(2 845)
2	Fourniture p. 2, l. 6, col. 4	3 519	p. 2, l. 6, col. 5	3 519	0
3	Compression p. 2, l. 15, col. 4	109	p. 2, l. 15, col. 5	109	0
4	Transport p. 2, l. 30, col. 4	296 308	p. 2, l. 30, col. 5	287 577	(8 731)
5	Équilibrage p. 2, l. 37, col. 4	140 489	p. 2, l. 37, col. 5	139 018	(1 472)
6		<u>982 713</u>		<u>969 666</u>	<u>(13 048)</u>

**Ventilation des coûts**  
**pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2013**  
**(000 \$)**

<u>No de ligne</u>	<u>Coûts projetés</u> (1)	<u>Coûts réels</u> (2)	<u>Écart</u>	
1	Distribution	542 288	541 637	651
2	Fourniture	3 519	3 295	224
3	Compression	109	70	39
4	Transport	296 308	285 910	10 398
5	Équilibrage - pointe	19 442	19 857	(415)
6	Équilibrage - espace	121 047	125 666	(4 619)
7		<u>982 713</u> (1)	<u>976 436</u> (2)	<u>6 277</u>

(1) Gaz Métro - 8, doc. 1, p. 4, col. 7, l.21

(2) Gaz Métro - 8, doc. 1, p. 5, col. 7, l.20

**Revenu requis établi lors de la cause tarifaire 2013**  
(000 \$)

	<u>Distribution</u> (1)	<u>Fourniture</u> (2)	<u>Compression</u> (3)	<u>Transport</u> (4)	<u>Pointe</u> (5)	<u>Espace</u> (6)	<u>Total</u> (7)
1 Frais de transport, d'équilibrage et de distribution	3 951	-	-	294 823	16 810	116 459	432 042
2 Rabais à la consommation et autres	31	-	-	-	-	-	31
3 Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes	1 000	-	-	-	-	-	1 000
4 Autres revenus d'exploitation	(3 101)	-	-	-	-	-	(3 101)
5 Dépenses d'exploitation	182 680	-	-	-	-	-	182 680
6 Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	16 726	-	-	-	-	-	16 726
7 Amortissements immobilisations	94 035	-	-	-	1 526	-	95 561
8 Amortissements frais reportés	28 464	-	-	-	-	-	28 464
9 Fonds vert	39 631	-	-	-	-	-	39 631
10 Impôts fonciers	26 070	-	-	-	-	-	26 070
11 Impôts revenu	27 803	573	18	313	287	741	29 734
12 Rendement sur la base de tarification	<u>125 200</u>	<u>2 947</u>	<u>91</u>	<u>1 613</u>	<u>1 475</u>	<u>3 815</u>	<u>135 141</u>
13	<u>542 489</u>	<u>3 519</u>	<u>109</u>	<u>296 750</u>	<u>20 098</u>	<u>121 015</u>	<u>983 979</u>
14 Coût d'utilisation de l'usine LSR remboursé par les clients GNL					(671)		(671)
15 Coût relatif au maintien de la fiabilité remboursé par les clients GNL				(40)		-	(40)
<b>Revenu requis avant retrait des coûts relatifs aux services F, C, T et D des clients GNL</b>	<u>542 489</u>	<u>3 519</u>	<u>109</u>	<u>296 710</u>	<u>19 427</u>	<u>121 015</u>	<u>983 268</u>
17 Coûts des services F, C, T, D remboursés par les clients GNL							
18 Volumes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	6 543			6 543	6 543	6 543	
19 Coût unitaire par service (2)	3,068			6,135	(0,229)	(0,497)	
20 Coût par service remboursé par les clients GNL	<u>(201)</u>			<u>(402)</u>	<u>15</u>	<u>33</u>	<u>(555)</u>
21 Revenu requis de la clientèle réglementée	<u>542 288</u>	<u>3 519</u>	<u>109</u>	<u>296 308</u>	<u>19 442</u>	<u>121 047</u>	<u>982 713</u> <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Gaz Métro - 4, doc. 1, p. 1, col. 1, l. 7

<sup>(1)</sup> Gaz Métro - 12, doc. 1, p. 1, R-3809-2012

**Coût de service réel pour l'exercice terminé le 30 septembre 2013**  
(000 \$)

	<u>Distribution</u>	<u>Fourniture</u>	<u>Compression</u>	<u>Transport</u>	<u>Équilibrage</u> <u>Pointe</u>	<u>Équilibrage</u> <u>Espace</u>	<u>Total</u>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1 Frais de transport, d'équilibrage et de distribution	3 891			285 064	17 488	121 129	427 572
2 Rabais à la consommation et autres	31						31
3 Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes	1 000						1 000
4 Autres revenus d'exploitation	(3 094)						(3 094)
5 Dépenses d'exploitation	185 179						185 179
6 Plan global en efficacité énergétique (PGEE)	16 726						16 726
7 Amortissements immobilisations	93 047				1 679		94 726
8 Amortissements frais reportés	27 702						27 702
9 Fonds verts	39 631						39 631
10 Impôts fonciers	25 514						25 514
11 Impôts revenu	26 845	535 <sup>(1)</sup>	11 <sup>(1)</sup>	341 <sup>(1)</sup>	283 <sup>(1)</sup>	724 <sup>(1)</sup>	28 741
12 Rendement sur la base de tarification	<u>125 652</u> <sup>(1)</sup>	<u>2 760</u> <sup>(1)</sup>	<u>58</u> <sup>(1)</sup>	<u>1 760</u> <sup>(1)</sup>	<u>1 459</u> <sup>(1)</sup>	<u>3 734</u> <sup>(1)</sup>	<u>135 423</u>
13	<u>542 123</u>	<u>3 295</u>	<u>70</u>	<u>287 165</u>	<u>20 910</u>	<u>125 588</u>	<u>979 151</u>
14 Coût d'utilisation de l'usine LSR remboursé par les clients GNL					(1 089)		(1 089) <sup>(2)</sup>
15 Coût relatif au maintien de la fiabilité remboursé par les clients GNL				(283)			(283) <sup>(3)</sup>
16 Revenu requis avant retrait des coûts relatifs aux services F, C, T et D des clients GNL	<u>542 123</u>	<u>3 295</u>	<u>70</u>	<u>286 882</u>	<u>19 821</u>	<u>125 588</u>	<u>977 779</u>
17 Coûts des services F, C, T, D remboursés par les clients GNL							
18 Volumes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	15 842						
19 Coût par service remboursé par les clients GNL	<u>(486)</u>			<u>(972)</u>	<u>36</u>	<u>79</u>	<u>(1 343)</u> <sup>(4)</sup>
20 Revenu requis de la clientèle réglementée	<u>541 637</u>	<u>3 295</u>	<u>70</u>	<u>285 910</u>	<u>19 857</u>	<u>125 666</u>	<u>976 436</u> <sup>(5)</sup>

<sup>(1)</sup> Gaz Métro - 6, Doc. 1, p. 3

<sup>(2)</sup> Gaz Métro - 18, Doc. 1, p.1, l. 4

<sup>(3)</sup> Gaz Métro - 18, Doc. 1, p.1, l. 5

<sup>(4)</sup> Gaz Métro - 18, Doc. 1, p. 1, l. 13

<sup>(5)</sup> Gaz Métro - 4, Doc. 1, p. 1, col. 2, l. 7, et 13

**SOLDE DU TROP-PERÇU AU 30 SEPTEMBRE 2013**  
**À ÊTRE REMBOURSÉ AUX CLIENTS**  
**(000\$)**

No. de ligne	Description	Référence	(1)	(2)	(3)
<b>Établissement du (trop-perçu) manque à gagner total</b>					
1	Base de tarification moyenne	(Gaz Métro - 6, doc. 1, p.1 , col. 15, l. 42)	1 837 496		
2	Coût en capital autorisé	(Gaz Métro - 7, doc.1, p. 1 ,col. 6, l. 9)	7,37%		
3	Revenu net d'exploitation permmissible	(Gaz Métro - 4, doc. 1, p. 1, col. 2, l. 25)	135 423		
4	Revenu net d'exploitation réel	(Gaz Métro - 4, doc. 2, p. 1, col. 7, l. 41)	130 474		
5	Manque à gagner après impôt	(Gaz Métro - 4, doc. 2, page 1, col. 8, l. 41)	4 950		
6	Effet de l'impôt	(li. 5 x 26,90% / 73,10%)	1 821		
7	<b>Manque à gagner avant impôt</b>	(Gaz Métro - 4, doc. 2, p. 1, col. 8, l. 14)	<b>6 771</b>		
<b>Partage du (Trop-perçu) / Manque à gagner par service</b>					
8	<b>Partage du (Trop-perçu) / Manque à gagner par service</b>		<b>(TP) / MAG total</b>	<b>Quote-part allouée aux associés</b>	<b>Quote-part allouée aux clients</b>
9	Distribution Partage du manque à gagner	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1 , col. 3, l. 2 à 4)	1 931	1 931	
10	Attribution du trop-perçu sur les activités des clients GNL	(Gaz Métro - 18, doc. 1, p. 1, l. 12)		219	(219)
11	Transport	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1 , col. 3, l. 5)	(1 667)		(1 667)
12	Équilibrage	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1 , col. 3, l. 6)	6 506		6 506
13	<b>Manque à gagner total</b>	(Gaz Métro - 8, doc. 1, p.1 , col. 3, l. 7)	<b>6 771</b>	<b>2 150</b>	<b>4 621</b>
<b>Bonification aux associés</b>					
14	<b>Bonification aux associés</b>			<b>Bonification à verser aux associés</b>	
15	Quote-part des transactions d'optimisation financières	(Gaz Métro - 9, doc. 5, tableau p. 6: 7 237 k\$ X 10%)		(724)	
16	Bonification provenant de l'optimisation du plan d'approvisionnement <sup>(1)</sup>	(Gaz Métro - 9, doc. 5, annexe 1: 22 714 k\$ X 10%)		(2 271)	
17	<b>Bonification totale</b>			<b>(2 995)</b>	

<sup>(1)</sup> Aucune capacité de transport excédentaire n'a été observée pendant les mois d'août et de septembre 2013, ce qui permet à Gaz Métro d'obtenir la bonification additionnelle correspondant à 10% des économies constatées.



<b>Année demandé</b>	<b>Nom du projet</b>
2008	Intégrer les ordres de travail de la flotte (SAP PM) dans un calendrier
2008	Mise en place d'un outil d'aide à la décision dans le cadre de la réalisation des projets d'entretien et d'amélioration
2008	Restructuration des demandes d'approbation de gestion de postes et d'employés
2008	Suivi des ententes modulables NCR et projets domiciliaires
2009	BI - Gestion de la pré-fab, des stocks et indicateurs de performance
2009	BI - Mise en place d'un cube inventaire (WM) incluant une solution pour les décomptes physiques
2009	Déploiement Mobilité / Soudeurs STR - Ajouter nouveaux types d'ordre dans Click
2009	Étude BI - Moniteur BI des emplacements d'appareils
2009	Gestion des cartes achat
2009	Gestion des sous secteurs dans les bureaux d'affaires (en lien avec ClickSchedule phase 3: Automatisation)
2009	Mobilité des techniciens instrumentistes
2009	Remplacement Prexim
2009	Révision outils/processus avec le groupe de protection cathodique (Ingénierie)
2010	Améliorations Appareils ongllet extension de l'OT
2010	Automatiser les simulations des volumes de base et PCJD
2010	Dépose FFP et turbine
2010	Étude pour révision nomenclature SAP des postes (livraison versus villes)
2010	Etudier la possibilité d'utiliser un Logiciel RVI chez Gaz Métro
2010	Projet St-Césaire: Transférer la ville du B.A Montérégie vers le B.A Estrie
2010	Remises gouvernementales électroniques TPS, TVQ, DAS et retenue pension alimentaire
2011	1. Mobilité - Intégration de pièces jointes (croquis) sur les opérations. (D.Vanier)
2011	2. Automatiser l'envoi des documents liés aux avis d'intégrité des données (C.Vallée)
2011	Accès à VIP par les entrepreneurs
2011	Odres réseau: erreur possible si objet visé différents pour 2 opérations
2011	Permettre aux répartiteurs du BCO et du BCE de communiquer via le MIKE et/ou tél.
2011	Projet Centre d'appels pour facturation des clients industriels
2011	Récupérer l'information en provenance des entrepreneurs de façon uniforme. (remplace Modification au formulaire papier des ordres de travail acquisition).
2011	Suivi des alarmes SCADA
2011	Traçabilité des composantes. Étape 1: Comment ajouter/enlever une pièce
2011	Traitement du clérical (IPA)
2012	Acquisition de ACL: Outil d'analyse de donnée
2012	Allocation du coût de service Client SAP
2012	Archivage des données SAP
2012	Business Objects - suite de 2013
2012	Centralisation des coordonnées des employés en devoir
2012	Conversion des applications VB
2012	Déménagement SCADA à Boucherville
2012	Déplacement de la clientèle en Achat Direct vers Dawn
2012	Développer un outil de prévision des budgets (immo)
2012	Dialer au GCR

<b>Année demandé</b>	<b>Nom du projet</b>
2012	GED - Cartable des procédures d'urgence
2012	Gestion en lot des tuyaux d'acier avec revêtement
2012	Implantation du module SAP-RCPA
2012	Intérêts - Relevé 3 / T5
2012	Migration des minis-sites intranet
2012	Mise a niveau du CIC de ININ V3 a V4 (en planification du retrait avaya) inclus les test de Handler et les connecteurs SAP
2012	Mise en place d'un dialer pour le mesurage
2012	Mise en place d'un dialer pour le mesurage - année 3
2012	Mise en place du tarif de réception
2012	Nouveau régime flexible d'assurance - Employés CSN
2012	Nouvel outil permettant l'audit des non-conformités en matière de santé sécurité
2012	Nouvelle application BD CII
2012	Outil Mobilité - refonte des ordres préventifs réseaux
2012	Refonte du sondage Indicatif Client
2012	Remplacement des lecteurs code à barres en lot - Prefab
2012	Révision de l'architecture de télécommunication du SCADA (conjoint avec Infrastructure TI)
2012	Révision de l'architecture de télécommunication du SCADA (conjoint avec Infrastructure TI) - année 2014
2012	Solution BI -Remplacement Impromptu pour PRC-PEE
2012	Support Packs SAP - automne 2014
2012	Téléphonie - Reconnaissance vocale (Évolution de la téléphonie IP au siège social)
2012	Transmission - Contrôle végétatif - année 2
2012	Transmission - Survol aérien
2012	US GAAP 4A - Transion 2014-2015
2013	Activer les modules MM (achats et magasin) et PS pour Champion Pipe Line
2013	Application pour la gestion des effectifs au SAC
2013	Architecture sécurité TO/TI
2013	Cadre de développement des applications
2013	Cadre de développement mobile
2013	Cadre de documentation et de définition des processus
2013	Cadre de gouvernance et architecture pour la gestion documentaire
2013	Calendrier STR et planification des rendez-vous (Réalisation)
2013	Centralisation des indicateurs (tableau de bord) /secteur exploitation
2013	Certificat de conformité d'installation
2013	Cible BI: architecture et réalisation
2013	Cible d'intégration: Architecture, sélection de solution et mise en place
2013	ClickSchedule (phase 2): Optimisation des processus d'affaires
2013	Conversion du Scada du réseau analog en réseau IP
2013	Déploiement d'une solution ITSM
2013	Dossiers d'investissement

<b>Année demandé</b>	<b>Nom du projet</b>
2013	Enlever la condition de Prix Fixe (Service de Fourniture)
2013	Étude BI - Appareils clients
2013	Étude d'une solution MDM (Meter Data Management)
2013	Évaluation du chiffrier des Bris par les tiers (SAP/GDE/autres)
2013	Évolution ou remplacement du MDM (Soti) Mobile device management.
2013	Exemption des clients avec double tarif
2013	Fédération collaboration avec les partenaires
2013	GED - Approvisionnement biens et services
2013	GED - Certificat de conformité pour les appareils de mesurage
2013	GED - Contrats de vente
2013	GED - Plan de continuité et suivi des opérations
2013	GED - Rapports de gestion - secrétariat corporatif
2013	Génération du X,Y à la création des nouveaux B.I. (validation si demande ou projet)
2013	Gestion des actifs du réseau - lien outil UMS et VIP
2013	Gestion des talents et de la relève
2013	Implantation - Projet CRM Ventes-Marketing
2013	Inscription et gestion MPÉ pour tarif D3
2013	Inspection et entretien des ARA (Appareil Respiratoire Autonome)
2013	Intégration des données clients
2013	Intégration inspection détaillée des postes de détente dans la Mobilité.
2013	Interface encaissement GM + (transfert quotidien des paiements à GMP)
2013	Libre-service employés
2013	Ligne 1-800 (retrait de DID)
2013	Liste des clients gaz avec paiements Internet ayant déménagés pour MAJ banque
2013	Migration de Khalix 3,5,7 a 7
2013	Migration de l'application GM Tréso (FINLOGIK) Positionnement
2013	Migration fieldview à G-Mobile
2013	Mise à jour du système FLOW-CAL (impact conciliation des volumes)
2013	Mise à niveau ClickSchedule (chevauchement 2014)
2013	Mise a niveau téléphonie IP en région pour Québec
2013	Mise en place de nouveaux outils d'analyse pour l'étude d'allocation du coût de service.
2013	Mise en place d'un outil de gestion documentaire pour le réseau gazier
2013	Mise en place d'une solution applicative pour la gestion du laboratoire (ETG)
2013	Mise en place d'une solution de saisie électronique des contrats abrégés pour les PCGM
2013	Mise-à-jour des DMA et conversion à U-Perform
2013	Mobilité - Automatisation des formulaires provenant de ZVS01
2013	Mobilité Construction Phase 2 (entrepreneurs et techniciens de projet)
2013	Mobilité Transmission
2013	Modification de la table LG2

<b>Année demandé</b>	<b>Nom du projet</b>
2013	Modification tarifaires annuelle 2014
2013	Nouveau contrat de transport FTNR avec droit d'injection
2013	Nouvel outil d'estimation des coûts de projets pour l'exploitation
2013	Optimisation SAP (Budget récurrent annuel)
2013	Outil de gestion des documents Corporatifs
2013	Outils d'analyse et de planification de la capacité à moyen/long terme
2013	Préparation des rapports de gestion
2013	Processus AE
2013	Processus de gestion de projet
2013	Processus de recrutement (CV Manager)
2013	Processus enhancement pack
2013	Programmation des tarifs GAC/GAI dans SAP
2013	Rationalisation des logiciels
2013	Refonte de Bilan Individuel
2013	Refonte de DIAMANT
2013	Refonte de la Structure fonctionnelle des tarifs SAP
2013	Refonte de l'intranet corporatif
2013	Refonte du bureau du gestionnaire
2013	Refonte du site web corporatif
2013	Refonte tarifaire
2013	Remplacement de la téléphonie Avaya
2013	Remplacement de l'outil Excel Revenu Requis
2013	Remplacement des Lavs Phase 2 (BI)
2013	Remplacement: Appel d'offre iden (mike + push to talk) et remplacement du système de gestion des appels Mike
2013	Renouvellement du contrat général
2013	Représentation géoréférencée des projets de construction
2013	Réseau social d'entreprise
2013	Retraits interdits facturés au prix du mazout no 6
2013	Retraits interdits facturés au prix du mazout no 6 - année 2
2013	Révision de la nomenclature SAP des compteurs (no article)
2013	Révision de la structure hiérarchique des niveaux d'approbation
2013	Revue des codifications SAP - Objets techniques
2013	Revue des codifications SAP - Projets
2013	Revue des codifications SAP - RH
2013	Saisie du temps travaillé sur les projets / demandes
2013	SolMan - Outil d'aide à la planification pour Support Pack SAP
2013	Solution BI - BD clients existants
2013	Solution pour la simulation des avantages sociaux - employés SEP8
2013	Solution pour les Rapports d'activités ETG

<b>Année demandé</b>	<b>Nom du projet</b>
2013	Station de ravitaillement GNC publique - projet pilote
2013	Système de plafonnement et d'échange – phase 2 (abolition du fonds vert)
2013	Tarif de réception – Ville de St-Hyacinthe
2013	Traitement des heures supplémentaires
2013	Validation des lectures de compteurs via l'outil de mobilité



L'annexe 3 est déposée sous pli confidentiel.





## Annexe 4 : Recensement des balisages effectués à Gaz Métro depuis octobre 2011

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Hydro-Québec Vidéotron L'Oréal STM	Balisage sur la structure organisationnelle du service des comptes à payer, sur l'organisation et les pratiques de travail, y compris les rôles et responsabilités du service et des employés et sur les technologies et les systèmes utilisés  Valider nos pratiques actuelles et identifier des pistes d'amélioration tant au niveau des processus que nos outils et nos règles d'affaires (politiques/directives et procédures)	Gérer les comptes fournisseurs, clients	Finances et affaires corporatives	Ponctuelle	Analyse des résultats du balisage	En cours d'analyse	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
AGA	Balisage sur les pratiques des activités de la direction Services à la clientèle (productivité, coût de service) En raison de la réalisation du projet Héritage (implantation avril 2012) des efforts requis en période de postimplantation (2012-2013), il a été décidé de suspendre la réalisation du balisage annuel avec l'AGA. Ainsi, un prochain balisage sera fait au terme de l'exercice financier 2013-2014.	Gérer le centre de contact clients Gérer les comptes à recevoir (recouvrement/perception) Gérer la Facturation (incluant la relève de compteurs)	Stratégie, communication et dvlp durable	Annuelle	Identification des écarts et projet d'amélioration	Prévue pour 2013-2014	Aucune modification au budget	Exercice 2014-15
Sondage auprès de 4 entreprises (Fortis BC, Union Gas, Enbridge et IBM Bromont)	Balisage sur les programmes de formation en vigueur, sur le programme de certification des compétences (PCC) et sur l'utilisation d'un LMS (système de gestion des apprentissages)	Élaborer la formation et former le personnel	Employées et culture Exploitation	Ponctuelle	Analyse des résultats du balisage	En cours d'analyse	Aucune modification au budget	Exercice 2014-15

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Hydro-Québec – NAFA	Balisage sur les coûts d'opération d'une flotte de véhicules	Gérer la flotte	Approvisionnement & réglementation	Aux 4 ans	Gaz Métro se compare favorablement aux autres entreprises	Terminée	Aucune modification au budget	
Ville de Trois-Rivières	Visite d'un atelier 5s+1 (standardisation poste de travail intégrant l'aspect santé & sécurité) Valider l'approche privilégiée par Gaz Métro dans le projet d'aménagement de postes de travail dans la zone de pneus et dans d'autres projets 5S	Gérer la flotte	Approvisionnement & réglementation	Ponctuelle	Voir liste projets d'amélioration (annexe 2) : Aménagement de poste de travail zone des pneus	Projet	Gains de productivité	Septembre 2013
NAFA	Obtenir les horaires appliqués dans différentes organisations ayant des mécaniciens	Gérer la flotte	Approvisionnement & réglementation	Ponctuelle	Déterminer la faisabilité d'intégrer de nouveaux horaires	Analyse prévue en 2013-2014	Aucune modification au budget	Exercice 2014-15
NAFA	Taux de véhicules de réserve : Identifier le taux de véhicule de réserve dans le parc	Gérer la flotte	Approvisionnement & réglementation	Ponctuelle	Analyse du taux pour Gaz Métro et s'assurer de la pertinence de ce taux en regard des opérations de l'organisation	Analyse prévue en 2013-2014	Aucune modification au budget	Exercice 2014-15
Sondage auprès de plusieurs entreprises	Balisage sur l'encadrement de la conservation des documents de l'entreprise	Gérer les services légaux	Finances et affaires corporatives Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Exploitation Employées & culture Ventes	Ponctuelle	Mettre à jour la directive sur la conservation des documents	Prévue 2013-2014	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Visites d'entreprises (RONA, Robert Transport)	Visite de différents aménagements d'entrepôt et méthode de travail en lien avec le nouvel aménagement du Centre de distribution	Logistique et entreposage	Approvisionnement & réglementation	Ponctuelle	Voir liste projets d'amélioration (annexe 2) : Agrandissement du Centre de distribution (CDD)	Projet déposé à la Régie	Aucune modification au budget	Mars 2014
Deloitte	Leading practices in RFP process : Formations et consultations	Gérer le processus d'approvisionnement	Approvisionnement & réglementation Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Finances et affaires corporatives Exploitation Employées & culture Ventes	Ponctuelle	Améliorer notre processus d'appel d'offres Réviser notre gabarit d'appel d'offres Mettre en place un Guide sur le processus d'appel d'offres	Terminée en 2011-12. Vigie depuis.	Aucune modification au budget	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Évaluation des programmes du PGEÉ	<p>Balisages spécifiques effectués pour évaluer l'impact énergétique des programmes du PGEÉ.</p> <p>Programme de chauffe-eau sans réservoir  <a href="http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GM_RapportPE113_22dec11.pdf">http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GM_RapportPE113_22dec11.pdf</a></p> <p>Programme de chauffe-eau à efficacité intermédiaire  <a href="http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_ExamenAdministratif2013_Evaluation-PE200_12dec12.pdf">http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_ExamenAdministratif2013_Evaluation-PE200_12dec12.pdf</a></p> <p>Programme de chauffe-eau à condensation  <a href="http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_ExamenAdministratif2013-Evaluation-PE212_12dec12.pdf">http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_ExamenAdministratif2013-Evaluation-PE212_12dec12.pdf</a></p> <p>Programme infrarouge  <a href="http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_ExamenAdministratif2013-Evaluation-PE215-PE217_12dec12.pdf">http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GazMetro_ExamenAdministratif2013-Evaluation-PE215-PE217_12dec12.pdf</a></p>	Gérer les programmes d'efficacité	<p>Stratégie, communication et d'vlp durable</p> <p>Ventes</p>	Au 3 ans	Ajustement des paramètres permettant de rectifier les économies d'énergie attribuables aux programmes du PGEÉ	Terminée	Présenté à la Régie	
Évaluation des programmes du PGEÉ	<p>Balisages spécifiques effectués pour évaluer l'impact énergétique des programmes du PGEÉ.</p> <p>Les balisages seront intégrés aux 5 rapports d'évaluation des programmes qui seront déposés à la Régie à l'automne 2013.</p>	Gérer les programmes d'efficacité	<p>Stratégie, communication et d'vlp durable</p> <p>Ventes</p>	Au 3 ans	Ajustement des paramètres permettant de rectifier les économies d'énergie attribuables aux programmes du PGEÉ	Prévue 2013-2014	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Évaluation des programmes du PGEÉ	Évaluation de la durée de vie des chauffe-eau sans réservoir. Preuve du PGEÉ au dossier tarifaire 2013, pages 36 et 37 (R-3809-2012, B-0364, Gaz Métro 13, Document 1)	Gérer les programmes d'efficacité	Stratégie, communication et dvlp durable	Ponctuelle	Démontrer à la Régie que la durée de vie des chauffe-eau sans réservoir est de 20 ans.	Terminée	Présenté à la Régie	
Balisage de la méthode de calcul du test de rentabilité TCTR	Comparaison de la méthode de calcul du test du coût total en ressources (TCTR) utilisé pour mesurer la rentabilité globale des programmes du PGEÉ (R-3809-2012, B-0364, Gaz Métro 13, Document 1)	Gérer les programmes d'efficacité	Stratégie, communication et dvlp durable	Ponctuelle	Réponse à un suivi de la Régie (la méthode utilisée était comparable à celles des autres distributeurs au Canada et en Californie).	Terminée	Présenté à la Régie	
Balisage sur les activités des distributeurs de la CGA en efficacité énergétique	Comparaison des activités, marchés couverts, sommes allouées, etc., en efficacité énergétique. Permet d'avoir un portrait global et certains indicateurs qui peuvent être comparés avec prudence.	Préparer la cause tarifaire. Gérer et mesurer les programmes de satisfaction clients	Stratégie, communication et dvlp durable  Ventes	Ponctuelle	Permet d'adapter à moyen terme l'offre du PGEÉ	Prévue 2013-2014	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
Entreprises les plus admirées au Québec selon Léger Marketing	Étude de la firme externe Léger Marketing. Ce sondage présente les perceptions de la population générale envers différentes entreprises du Québec. L'étude inclut des indices de notoriété et d'appréciation. L'évolution des perceptions de la population envers Gaz Métro est mesurée et comparée avec d'autres entreprises.  Permet d'évaluer l'impact des événements et des actions marketing de l'entreprise.	Suivre la performance sectorielle de l'entreprise	Stratégie, communication et dvlp durable	Annuelle	Aucune spécifique	Terminée (exercice de positionnement)	Aucune modification au budget	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
CROP 3SC/panorama	Étude développée par CROP et disponible pour toute entreprise. Cette étude permet de mieux connaître les perceptions de la population envers notre image de marque. L'analyse compare différentes entreprises et leur évolution. Étude qui a permis de nourrir différents projets stratégiques tels que la campagne de positionnement et le plan stratégique.	Suivre la performance sectorielle de l'entreprise	Stratégie, communication et développement durable Présidence	Ponctuelle	Aucune spécifique	Terminée (exercice de positionnement)	Aucune modification au budget	
KPMG	Évolution de la fonction TI : L'objectif de l'exercice est de fournir un avis indépendant sur l'évolution de la Fonction TI et son niveau de maturité actuel et d'identifier, au besoin, des pistes d'amélioration pour maximiser sa valeur. Le positionnement de la Fonction TI a été évalué en regard des sept dimensions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie TI</li> <li>• Gouvernance TI</li> <li>• Organisation TI</li> <li>• Portefeuille de projets</li> <li>• Solutions d'affaires</li> <li>• Exploitation et services aux utilisateurs</li> <li>• Budget TI (balisage)</li> </ul>	Gérer la fonction et la gouvernance des TI Élaborer les stratégies TI Élaborer et gérer la relation client	Approvisionnement et réglementation	3 à 5 ans	Amélioration du processus de priorisation des projets TI en capitalisant sur l'exercice d'Architecture d'Entreprise et ainsi optimiser les investissements TI en lien avec les bonnes stratégies d'affaires. Augmenter l'efficacité des processus TI d'avant-projet en mettant en place un nouveau modèle d'interactions entre Affaires et TI. Optimisation de la structure organisationnelle TI pour bien supporter le nouveau modèle d'interaction. Voir liste projets d'amélioration (annexe 2) :	PMO  Projet	9 postes additionnels au PMO de la direction TI (voir Gaz Métro-11, Document 14, p. 4 de 7)	Juin 2014  Exercice 2013-14

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
					Gestion évoluée de l'infrastructure TI			
Ordre des conseillers en RH	État des programmes de reconnaissance dans les entreprises	Gérer le développement organisationnel	Employées & culture	Ponctuelle	Révision du programme de reconnaissance pour les nouveaux retraités : Depuis janvier 2013, tout nouveau retraité reçoit un certificat-cadeau de 250 \$	Terminée	Aucune modification au budget	
Conference Board	Taux de roulement dans les entreprises : Comparaison avec notre taux de roulement	Gérer le développement organisationnel	Employées & culture	Annuelle	Gaz Métro se compare favorablement aux autres entreprises	Terminée	Aucune modification au budget	
Secor /KPMG	Indice de mobilisation d'entreprises québécoises : Comparaison de notre indice sur la mobilisation	Gérer le développement organisationnel	Employées & culture Présidence Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Au 2 ans	Analyse des résultats avec plans d'action par direction	Prévue 2014-2013-	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Ordre des conseillers en RH	La pratique de télétravail dans les entreprises, avec objectif d'obtenir des références pour développer une approche à l'interne	Gérer le développement organisationnel	Employées & culture Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Ponctuelle	Analyse des possibilités technologiques en cours (incluant des outils de collaboration et de télétravail)	En cours d'analyse	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
Towers Watson	Balisage sur les pratiques de rémunération des cadres de direction	Gérer la rémunération	Employées & culture Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Au 2 ans	S'assurer que notre politique de rémunération soit toujours valide. Identification des écarts et correction là où applicable	Automne 2013	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	Exercice 2013-14



Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Groupe de Rémunération de Montréal & firmes nationales de rémunération	Balisage sur le positionnement de la structure salariale des cadres Budgets d'augmentation de salaire pour l'année suivante	Gérer la rémunération	Employées & culture Présidence Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Annuelle	Résultat transmis au Comité ressources humaines du Conseil d'administration (CA)	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	
Enbridge, Hydro-Québec, Genivar, Atco Gas, Saskenergy, Boralex, TCPL, SNC Lavalin, CIMA+	Balisage visant à positionner la valeur des postes de chargé de projets majeurs tant pour les aspects salaires que TS, prime d'éloignement, bonification etc.	Gérer la rémunération	Employées & culture  Exploitation	Ponctuelle	Analyse en cours pour 2013-2014	En cours	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	Exercice 2013-14
Aon Hewitt / Towers Watson	Balisage sur l'évolution du coût de nos régimes d'assurances collectives par rapport aux tendances réelles observées auprès des clients de ces firmes	Gérer les avantages sociaux	Employées & culture Présidence Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Annuelle	Résultat transmis au Comité ressources humaines du CA dans le cadre du rapport annuel sur le suivi du coût des avantages sociaux	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Union Gas, Enbridge, Bombardier, Ville de Montréal, Hydro-Québec, CN, Banque Nationale, Molson etc.	Balisage visant le positionnement de nos régimes d'avantages sociaux et retraite en matière de contenu, de coût, de mécanisme de contrôle, etc.	Gérer les avantages sociaux	Employées & culture Présidence Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Ponctuelle	Résultat transmis au CA	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	
Ville de Montréal, CARRA, Enbridge, Union Gas, Via Rail, Desjardins, QIT, Hydro-Québec, Sûreté du Québec etc.	Balisage visant à comparer les régimes de retraite de Gaz Métro avec ceux offerts ailleurs	Gérer les avantages sociaux	Employées & culture Présidence Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Ponctuelle	Résultat transmis au CA	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Ville de Montréal, Enbridge, Union Gas, Via Rail, Desjardins, QIT, Hydro-Québec, etc	Balisage visant à comparer les actions prises par ces entreprises pour assurer le maintien des régimes à prestations déterminées	Gérer les avantages sociaux	Employés & culture Présidence Vérification & contrôle interne Stratégie, communication et dvlp durable Approvisionnement & réglementation Finances et affaires corporatives Exploitation Ventes	Ponctuelle	Résultat transmis au CA	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	
Comparaison de la divulgation financière dans le rapport de gestion auprès de sociétés comparables	Balisage continuél auprès de sociétés comparables (Enbridge, Fortis, etc.) au niveau de la divulgation financière incluse dans le rapport de gestion (ex. : sections mesures financières non conformes aux PCGR du Canada, résultats sectoriels, résultats trimestriels, etc.)	Gérer les relations avec les investisseurs	Finances et affaires corporatives	Ponctuelle	Augmenter continuellement la qualité de notre divulgation financière incluse au rapport de gestion et s'assurer du respect des exigences réglementaires	En continu	Aucune modification au budget	
Sondage auprès d'utilités canadiennes et américaines ou revue de leurs rapports financiers	Balisage sur les conventions comptables réglementaires utilisées aux fins de l'établissement des tarifs Comparaison des conventions comptables réglementaires utilisées par Gaz Métro à celles utilisées par les utilités canadiennes et américaines sondées	Élaborer les politiques financières et comptables	Finances et affaires corporatives Approvisionnement & réglementation	Ponctuelle	Aucune spécifique	En continu	Aucune modification au budget	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Sondage auprès d'utilités canadiennes et américaines ou revue de leurs rapports financiers	Balisage sur la présentation de l'information financière dans les états financiers et les notes y afférents Comparaison de la divulgation effectuée par Gaz Métro à celle des utilités canadiennes et américaines sondées	Validation des états financiers consolidés	Finances et affaires corporatives	Ponctuelle	Aucune spécifique	En continu	Aucune modification au budget	
Sondage auprès de 8 entreprises	Balisage sur certaines pratiques environnementales reliées à un Système de gestion environnementale (SGE)	Gérer la qualité et les processus	Employées & culture	Ponctuelle	Réduire le suivi manuel des non-conformités afin de dégager du temps et augmenter l'efficacité Programmation TI requise, en cours d'évaluation. Les gains d'efficacité dégagent du temps, mais n'ont pas d'impact budgétaire.	Prévue 2013-2014	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
Visites d'entreprises (Réseau d'amélioration continue du Québec)	Visites d'entreprises québécoises associées au Réseau d'amélioration continue du Québec, qui présentent leur démarche d'amélioration continue. Partage d'expériences concrètes vécues ailleurs; Validation des outils et des méthodes de Gaz Métro	Gérer la qualité et les processus	Employées & culture	Ponctuelle	Aucune spécifique	Terminée	Aucune modification au budget	
Bell Hydro-Québec	Balisage sur la méthodologie de détermination des coûts et de facturation des bris par les tiers Balisage effectué dans le cadre du projet d'amélioration « Révision facturation bris »	Gérer la qualité et les processus	Exploitation	Ponctuelle	Voir liste projets d'amélioration (annexe 2) : Révision de la grille de facturation des coûts bris par les tiers	Projet	Aucune modification au budget	Décembre 2013

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
CGA AGA	Profil des entreprises : Sommaire des différents indicateurs et statistiques utilisés par les membres CGA ou AGA Comparer les résultats de Gaz Métro avec ceux obtenus par d'autres opérateurs	Nombreux	Exploitation	Annuelle	Aucune spécifique	Terminée	Aucune modification au budget	
CGA	Problématique de qualité de raccords à souder en acier : Obtenir la liste de manufacturiers de raccords utilisés par les membres CGA	Réaliser les travaux d'amélioration et de développement du réseau	Exploitation	Ponctuelle (2011)	Sélection d'un nouveau fournisseur de raccords à souder en acier	Terminée	Baisse des coûts d'achat et diminution de la charge de travail de la main-d'œuvre	
CGA	Atelier de travail CGA «Best practice» : Méthode d'inspection non intrusive des équipements Comparaison des pratiques utilisées dans l'industrie et celles utilisées par Gaz Métro	Exécuter les programmes d'entretien préventif	Exploitation	Ponctuelle (2011)	Gaz Métro se compare favorablement avec les autres gazières	Terminée	Aucune modification au budget	
Urgence-Santé	Comparer les pratiques de répartition des activités d'entretien de réseau et d'intervention d'urgence aux employés sur la route ( <i>par les commis des bureaux de contrôle</i> ) à celles qui sont en place chez Urgence-Santé ( <i>processus et organisation du travail</i> ).	Répartition des tâches urgentes et non urgentes aux employés sur la route et support administratif	Exploitation	Ponctuelle	Bien qu'il existe des similitudes entre les 2 processus de répartition, cet exercice a permis de confirmer que les pratiques en place chez Gaz Métro sont les mieux adaptées aux besoins.	Terminée	Aucune modification au budget	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
CGA	Groupe de travail CGA sur la gestion des actifs Développer la stratégie de la gestion des actifs et intégrité du réseau de Gaz Métro présentée à la Régie : Phase 1 au dossier R-3720-2010 (Gaz Métro-11, Document 1) Phase 2 au dossier R-3752-2011(Gaz Métro-11, Document 1) Phase 3 au dossier R-3809-2012(Gaz Métro-9, Document 1)	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	En continu	Stratégie développée en 3 phases et présentée et acceptée par la Régie de l'énergie	Processus d'amélioration continue en cours	Présenté à la Régie	
AGA	Atelier de travail AGA «Best practice» : Gestion des fuites Comparaison entre les meilleures pratiques et celles utilisées par Gaz Métro	Surveiller le réseau	Exploitation	Ponctuelle (2011)	Révision des méthodes de détection de fuites	Terminée	5 postes additionnels au PMO (voir Gaz Métro-11, Document 14, p. 5 de 7)	
AGA	Sommaire des différents indicateurs utilisés par les membres AGA, pour refléter la fiabilité du réseau Comparer les résultats de Gaz Métro avec celles obtenues par d'autres opérateurs	Opérer le réseau de distribution et de transmission, ULSR	Exploitation	Annuelle	Aucune	Terminée	Aucune modification au budget	
CGA	Balisage des procédures d'évacuation Étude sur les pratiques utilisées par les membres CGA	Gérer les urgences	Exploitation	Ponctuelle (2012)	Aucune Les pratiques de Gaz Métro s'alignent avec les meilleures pratiques de l'industrie	Terminée	Aucune modification au budget	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
CGA	Risque de décharge électrique pendant le travail sur les canalisations en acier Étude sur les pratiques utilisées par les membres CGA	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	Ponctuelle (2012)	Des pistes d'amélioration ont été identifiées pour les méthodes de mise à la terre. La spécification technique est en cours de révision.	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA	Balisage sur l'entreposage des conduites Étude sur les pratiques utilisées par les membres CGA	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation Approvisionnement & réglementation	Ponctuelle (2012)	Des pistes d'amélioration ont été identifiées pour améliorer l'entreposage des conduites. La spécification technique a été révisée.	Terminée	Baisse du coût d'entreposage	
CGA AGA	Balisage sur la circulation des motoneiges dans la servitude Étude sur les pratiques utilisées par les membres CGA	Contrôler et surveiller le réseau et le stockage	Exploitation	Ponctuelle (2012)	Établir les critères à respecter pour obtenir la permission de circuler en motoneige sur les servitudes	Terminée	Aucune modification au budget	
CGA	Atelier de travail AGA «Best practice» : Évaluer les programmes de formation et qualification Comparer les meilleures pratiques de l'industrie avec celles de Gaz Métro et identifier des pistes d'amélioration	Élaborer la formation et former le personnel	Exploitation Employées & culture	Ponctuelle (2012)	Aucune Les pratiques de Gaz Métro s'alignent avec les meilleures pratiques de l'industrie	Terminée	Aucune modification au budget	
CGA	Groupe de travail CGA sur le croisement des égouts (« cross-bore ») Mettre en commun les expériences des autres compagnies canadiennes en matière de prévention des croisements des égouts	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	En continu	Développement du programme pour les croisements d'égouts	En cours	Augmentation de 380 000 \$ (voir Gaz Métro- 11, Document 15, p. 20 de 24)	Exercice 2013-14

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
CGA	Balisage sur l'utilisation de génératrice d'urgence au gaz naturel Vérifier si d'autres distributeurs gaziers installent des génératrices d'urgence et s'ils doivent démontrer la fiabilité du réseau gazier à leur organisme réglementaire	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	Ponctuelle (2013)	Aucune Les pratiques de Gaz Métro sont comparables à celles des autres compagnies	Terminée	Aucune modification au budget	
CGA	Balisage sur l'inspection des repères de canalisations Comparaison des pratiques des autres compagnies gazières en vue du développement d'un programme d'inspection des repères	Gérer les systèmes et données du réseau	Exploitation	Ponctuelle (2013)	Programme rédigé et en cours d'approbation	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA	Balisage sur le programme de sensibilisation des riverains Obtenir des informations sur les programmes de sensibilisation des riverains des autres distributeurs gaziers	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	Ponctuelle (2013)	En cours d'analyse	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA	Balisage sur le réseau de distribution de gaz naturel en aluminium Obtenir des informations sur les problématiques vécues par les distributeurs gaziers qui ont des conduites en aluminium	Réaliser les travaux d'amélioration et de développement du réseau	Exploitation	Ponctuelle (2013)	En cours d'analyse	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA	Balisage sur les appareils et méthodes utilisés pour dégeler les équipements Obtenir des informations au sujet des équipements utilisés par les autres distributeurs gaziers	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	Ponctuelle (2013)	Un outil qui répond aux besoins de Gaz Métro a été identifié	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA	Balisage sur les restrictions sur l'utilisation de canalisations en PE Étude sur les pratiques utilisées par les autres distributeurs gaziers	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	Ponctuelle (2013)	Aucune Les pratiques de Gaz Métro s'alignent avec les meilleures pratiques de l'industrie	Terminée	Aucune modification au budget	



Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
CGA AGA	Balisage sur les largeurs des servitudes Étude sur la largeur de la servitude utilisée par les autres distributeurs gaziers	Estimer les projets d'amélioration et de développement du réseau	Exploitation	Ponctuelle (2013)	Les données serviront au processus d'acquisition des servitudes pour les projets futurs et aux négociations avec l'UPA pour justifier des servitudes plus larges	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	
CGA AGA	Balisage sur les pratiques utilisées pour exécuter la patrouille aérienne Identifier les écarts entre les pratiques utilisées dans l'industrie et celles utilisées par Gaz Métro	Exécuter les programmes d'entretien préventif	Exploitation	Ponctuelle (2013)	En cours d'analyse	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA AGA	Balisage sur les pratiques utilisées pour exécuter le contrôle de la végétation Identifier les outils et les façons de faire employés par les autres compagnies gazières	Exécuter les programmes d'entretien préventif	Exploitation	Ponctuelle (2013)	En cours d'analyse	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA AGA	Balisage sur les moyens utilisés pour gérer le gaz perdu/volé	Gérer la qualité du mesurage	Exploitation Stratégie, communication et dvlp durable	Ponctuelle (2013)	Certaines pratiques utilisées dans l'industrie ont été incorporées dans un plan d'action afin de poursuivre nos démarches visant à réduire le vol de gaz	Plan d'action	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
CGA AGA	Balisage sur les façons de faire et les outils utilisés pour réaliser le design de postes	Estimer les projets d'amélioration et de développement du réseau	Exploitation	Ponctuelle (2013)	Demande de soumissions pour un logiciel de design spécialisé	En cours	Évaluation en cours : Achat d'un logiciel et gain de productivité	Exercice 2013-14
AGA	Balisage sur le programme de suivi des classes d'emplacement Obtenir des informations sur les programmes de suivi des classes d'emplacement des autres distributeurs gaziers	Développer et maintenir les programmes, les normes et les procédures	Exploitation	Ponctuelle (2013)	En cours d'analyse	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage des ressources humaines requises pour maintenir une qualité de service optimale	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Ponctuelle (2011)	Revue de la structure de gouvernance respectant les meilleures pratiques en matière de régie d'entreprise d'émetteurs assujettis	Terminée	Aucune modification au budget	
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage quant à la divulgation des émetteurs assujettis dans la notice annuelle de GMi	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Annuelle	Rédaction de la notice annuelle de GMi (chaque année)	Terminée	Aucune modification au budget	
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage quant aux meilleures pratiques des émetteurs assujettis en matière de régie d'entreprise	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Ponctuelle	Identification des écarts et modification des éléments de gouvernance de GMi pour tenir compte de changements législatifs et réglementaires	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage quant aux meilleures pratiques des émetteurs assujettis en matière de régie d'entreprise	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Au 3 ans	Analyse en cours d'identification des écarts et de modification des éléments de gouvernance de GMi indépendamment de changements législatifs et réglementaires	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage quant aux meilleures pratiques des émetteurs assujettis en matière de mandats du Conseil d'administration et des comités du Conseil	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Ponctuelle	Identification des écarts et Rédaction et modification des mandats de GMi pour tenir compte de changements survenus dans le fonctionnement du Conseil et des comités ou changements législatifs ou réglementaires	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	

Source	Description	Fonction identifiée	Nom du / des secteurs impactés par le balisage	Fréquence	Initiatives / Actions qui en découlent	État de l'initiative / Action	Impact projeté en \$ au budget 2014	Date de fin planifiée
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage quant aux meilleures pratiques des émetteurs assujettis en matière de mandats du Conseil d'administration et des comités du Conseil	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Au 3 ans	Analyse en cours d'identification des écarts et modification des mandats indépendamment de changements législatifs et réglementaires	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage quant aux meilleures pratiques des émetteurs assujettis en regard de politiques corporatives	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Ponctuelle	Identification des écarts et rédaction et modification des politiques de GMi pour tenir compte de changements survenus dans le fonctionnement de GMi ou de changements législatifs ou réglementaires	Terminée	Aucune modification au budget Exercice de positionnement	
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage quant aux meilleures pratiques des émetteurs assujettis en regard de politiques corporatives	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Au 3 ans	Analyse en cours d'identification des écarts et rédaction et modification des politiques de GMi indépendamment de changements législatifs et réglementaires	En cours	Aucune modification au budget	Exercice 2013-14
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage pour la rédaction du nouveau règlement intérieur n° 1 de GMi	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Ponctuelle	Rédaction du nouveau règlement intérieur no 1 de GMi	Terminée	Aucune modification au budget	
Émetteurs assujettis, SEDAR	Balisage pour la mise à jour du nouveau Guide de l'administrateur de GMi	Gérer le secrétariat corporatif	Finances & affaires corporatives	Ponctuelle	Mise à jour du Guide de l'administrateur de GMi	Terminée	Aucune modification au budget	